

707^{ème} Séance

Séance Publique
du mercredi 7 avril 2010

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 10 SEPTEMBRE 2010 (N° 7.981)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- | | |
|--|---|
| I. RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE (p. 5.840). | VI. RENOUELEMENT DES DELEGATIONS ET BUREAUX AUPRES DES ORGANISMES INTERNATIONAUX (p. 5.864). |
| II. RENOUELEMENT DES SECRETAIRES (p. 5.848). | VII. ANNONCE DES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 5.866). |
| III. RENOUELEMENT DES MEMBRES ET DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS PERMANENTES (p. 5.849). | VIII. ANNONCE DES PROPOSITIONS DE LOI DEPOSEES SUR LE BUREAU DU CONSEIL NATIONAL ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 5.868). |
| IV. RECONDUCTION DES COMMISSIONS SPECIALES ET RENOUELEMENT DE LEURS MEMBRES ET DE LEURS PRESIDENTS (p. 5.853). | IX. ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT (p. 5.869). |
| V. RENOUELEMENT DES DELEGATIONS AUX COMMISSIONS ET COMITES MIXTES D'ETUDE (p. 5.857). | |

**PREMIERE SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2010**

—
**Séance Publique
du mercredi 7 avril 2010**
—

Sont présents : Mme Nicole MANZONE-SAQUET, Doyenne d'âge ; M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mmes Michèle DITTLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Pierre LORENZI, Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Fabrice NOTARI, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Jean-François ROBILLON, Guillaume ROSE, Christophe SPILLOTIS-SAQUET, Christophe STEINER et Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales ; Mme Sophie THEVENOUX, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.

Assurent le Secrétariat : M. Jean-Sébastien FIORUCCI, Chef de Cabinet du Président ; Mme Valérie VIORA-PUYO, Secrétaire Générale du Conseil National ; M. Sébastien SICCARDI, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mme Marie-Laure BOVINI, Secrétaire Principale ; Mme Marie-Pauline ARAGO, Secrétaire-Sténodactylographe.

—
La séance est ouverte, à 18 heures 30, sous la présidence de Mme Nicole MANZONE-SAQUET, Doyenne d'âge.

I.

**RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE
L'ASSEMBLEE**

Mme la Présidente d'âge.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En ma qualité de Doyenne d'âge de notre Assemblée, il me revient de présider, comme traditionnellement, le début de la première Séance Publique de la présente session ordinaire.

Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue dans cet hémicycle à S.E. M. Michel ROGER, qui vient de prendre les fonctions de Ministre d'Etat au sein du Gouvernement Princier, et lui souhaiter pleine réussite dans l'exercice de ses missions.

Je vous propose de passer sans tarder au premier point de notre ordre du jour.

Ainsi que vous le savez, en vertu de l'article 58 de la Constitution du 17 décembre 1962, modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, nous sommes aujourd'hui réunis dans le cadre de la première session ordinaire de l'année 2010.

Conformément aux dispositions de l'article 60 de la Constitution et à celles des articles 2 et 3 de la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National et du Règlement Intérieur de notre Assemblée, cette Séance Publique est tout d'abord consacrée à l'élection du Bureau du Conseil National, c'est-à-dire à l'élection du Président et du Vice-Président de notre Assemblée.

Je vous précise que, conformément à l'article 2 de notre Règlement intérieur, « aucun débat, à l'exception de celui auquel la désignation du Président est susceptible de donner lieu, ne peut s'instaurer sous la présidence du Doyen d'âge ».

Je vous rappelle enfin que cette élection se fait au scrutin secret et à la majorité absolue des Membres en exercice et je vous invite, Chers Collègues, à procéder sans plus tarder à l'élection du Président.

Qui souhaite poser sa candidature à la Présidence du Conseil National ?

M. Jean-François ROBILLON.- Madame la Doyenne, je pose ma candidature à la Présidence du Conseil National.

Mme la Présidente d'âge.- Je vous remercie Monsieur ROBILLON. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je vous demande maintenant, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, de bien vouloir voter à l'aide des bulletins placés devant vous en écrivant le nom et le prénom de la personne que vous souhaitez élire, puis de déposer votre bulletin dans l'urne, laquelle vous sera présentée.

Nous passons au vote.

J'invite maintenant Mme Catherine FAUTRIER et M. Guillaume ROSE, qui sont les deux plus jeunes Conseillers Nationaux présents de l'Assemblée à dépouiller le scrutin, assistés de Mme la Secrétaire Générale.

—
(*Dépouillement du scrutin par les deux Conseillers Nationaux assistés de la Secrétaire Générale*).

—
Mme la Présidente d'âge.- Voici les résultats du scrutin :

Votants : Vingt-trois.

Majorité absolue : Douze.

Bulletins blancs : Neuf.

Votes exprimés en faveur de M. Jean-François ROBILLON : Quatorze.

Je proclame Monsieur Jean-François ROBILLON, Président du Conseil National et je l'invite à venir occuper le fauteuil présidentiel.

—
(*Mme Nicole MANZONE-SAQUET quitte le fauteuil présidentiel où M. Jean-François ROBILLON prend place*).

—
(*Applaudissements*).

M. le Président.- Madame la Présidente, très chère Doyenne et amie, merci.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Chers Collègues,

Chers compatriotes, ici présents sur les bancs du public, derrière votre télévision ou vos écrans d'ordinateurs par la magie d'internet,

Je veux tout d'abord vous remercier.

Remercier la majorité, cette majorité clairement, incontestablement choisie par le peuple Monégasque, pour m'avoir renouvelé sa confiance, en me portant sur ce siège.

On ne décide pas d'être Président du Conseil National, il ne s'agit pas d'une évidence, mais d'un choix politique, celui d'une majorité, celui de Collègues qui, chaque année, peuvent souverainement décider autrement.

Il y a quelques mois, je vous exprimais toute mon émotion et toute ma reconnaissance pour votre confiance. Ce soir, j'accepte à nouveau votre décision collective et je vous affirme que mon émotion est la même, que ma détermination reste intacte.

Chacun aura constaté que, ces dernières semaines, le Gouvernement et les équilibres au sein du Conseil National ont évolué, mais j'y reviendrai plus loin.

Je profite d'abord de cette séance d'ouverture de la session de printemps, pour féliciter à nouveau, et de façon publique, Son Excellence Monsieur Michel ROGER qui siège ce soir pour la première fois dans cet hémicycle.

Il y a quelques jours, il a consacré une matinée entière pour une rencontre avec les Elus de notre Parlement, visite qui ne s'est pas limitée à un exercice protocolaire.

Monsieur le Ministre, vous êtes précédé par votre réputation, dont la presse locale s'est largement faite l'écho. Une réputation si surprenante lorsqu'on est un homme exposé, qu'on pourrait croire qu'il s'agit en fait de la légende d'un homme qui fait l'unanimité autour de lui.

Nous ne vous en demanderons pas tant, mais je crois parler au nom de tous mes Collègues, en vous disant qu'au-delà de nos demandes politiques, chacun d'entre nous guettera les signes, les gestes qui permettront de rétablir la confiance indispensable au travail intelligent de nos Institutions.

Pour ma part, j'ai bien écouté vos engagements sur votre respect de l'Etat de droit et votre loyauté, mais au-delà des mots, j'ai une certaine expertise, qui n'est pas seulement médicale, des êtres humains, qui me permet de croire en votre sincérité.

Monaco est un pays méditerranéen où vous vivrez la chaleur humaine, celle des embrassades presque fraternelles, celle aussi des « coups de gueule » lorsque la température monte trop haut – pas obligatoirement l'été d'ailleurs –.

Je vous sais un homme modéré et respectueux d'autrui, surtout lorsque l'autre est un élu du peuple.

Monaco est aussi un pays de joueurs. Ces jeux, sage décision, sont interdits, aux Monégasques... c'est peut-être pour cette raison que j'ai envie de prendre ce soir le pari qu'avec vous, et parce que ce n'est pas un hasard si le Souverain a choisi un ancien Elu, que dis-je deux anciens Elus, pour entrer dans son Gouvernement, qu'avec vous, disais-je, le Conseil National sera respecté pour ce qu'il est, le visage et la voix de la démocratie monégasque.

J'en profite aussi ce soir pour adresser un hommage à Jean-Paul PROUST qui, il y a quelques mois encore était à mes côtés, à votre place. Cette place, sa fonction, il l'a occupée avec courage et abnégation jusqu'à la fin de sa mission. C'est un homme qui a fidèlement servi notre pays et notre Souverain. Aussi, je me permets de rapporter les propos de S.A.S. le Prince Albert II Qui, dans Son Allocution à l'occasion de l'élévation de S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat, au grade de Grand Officier de l'Ordre de Saint Charles, a voulu dire le dévouement avec lequel, Son Ministre s'est acquitté de « sa délicate mission » et « la loyauté qui a imprégné son action tout au long des cinq années » qu'il a passé à Son service.

Je souhaite enfin, et avant toute chose, à cet homme d'une rare intelligence, qu'il profite de sa retraite provençale pour recouvrer sa santé.

Lorsqu'on accède à des responsabilités, lorsqu'on remplit un mandat, on doit s'attendre à prendre des coups. Ces coups, on doit aussi être prêt à les rendre, en ayant conscience de la dignité de sa fonction.

Il n'a échappé à personne que la majorité du Conseil National traverse en ce moment une période de turbulence, qu'un trou d'air a même aspiré une partie d'entre nous.

Je souhaite avant tout dédramatiser cette situation en rappelant que dans le précédent mandat, un autre pilote aux commandes du Conseil National avait dû gérer son lot de défections et de manipulations.

Chacun a encore en mémoire la chronique des divisions qui s'étalait dans la presse.

Malgré ça, à force d'explications et parce que nous avons à la fois un bilan et un projet pour Monaco, les Monégasques ont massivement soutenu l'U.P.M..

Aujourd'hui les mêmes causes produisent les mêmes effets ! L'égoïsme et l'ambition de quelques uns menacent le groupe auquel ils avaient fait allégeance devant les Monégasques. Nos compatriotes ne sont pas dupes des manœuvres d'où qu'elles proviennent. Par ailleurs, ceux qui pensent, comme ils l'annoncent déjà haut et fort, qu'ils ont une « autoroute » devant eux, devraient apprendre que les

Monégasques sont des citoyens qui ne choisissent pas leurs Elus faute de mieux, mais parce qu'ils ont une vision de Monaco, un projet pour leur pays.

Le 11 janvier 2010, il y a trois mois, dans mon discours d'investiture, je dessinais quelques priorités de ma présidence. D'abord, les engagements contenus dans le programme de l'U.P.M. et j'y ai déjà sensibilisé le nouveau Chef du Gouvernement Princier. J'évoquais aussi des propositions de loi de la majorité destinées à accompagner la relance de notre économie qui souffre encore de la crise.

Eh bien, pendant que certains pratiquent les effets d'annonce, ne pouvant qu'afficher le catalogue de leurs incapacités, la majorité a continué à travailler. Ce travail, que j'annoncerai tout à l'heure plus officiellement, a notamment pris la forme d'une proposition de loi sur la fiducie qui ne manquera pas de susciter, j'en suis convaincu, l'intérêt et l'envie des juristes du monde entier et de créer de la richesse en Principauté de Monaco.

Mais la majorité U.P.M. ne s'adresse pas qu'aux riches investisseurs, elle se soucie également de la qualité de la vie de nos compatriotes et donc de leur santé. C'est pourquoi, les Elus de la majorité ont déposé aujourd'hui, une autre proposition de loi visant à généraliser l'utilisation des produits certifiés biologiques dans la restauration collective, autrement dit dans les crèches et les cantines de nos enfants, les hôpitaux de nos malades et les maisons de retraite de nos anciens.

Bref, l'U.P.M. parle à tout le monde, s'intéresse à chacun de nos compatriotes que nous avons fait le choix de servir. C'est le sens d'un mandat électif, c'est l'honneur de notre engagement en politique.

Je trouve donc nuisible pour tous les Elus et pour la démocratie monégasque, qu'une minorité destructrice se plaise à travestir les motivations des Elus de la majorité, ramenant celles-ci à des « postes ou des honneurs ».

Ces critiques perdent d'ailleurs toute crédibilité à la lecture des conclusions de cette minorité, à l'analyse de sa seule et unique proposition : donner à cette minorité la présidence d'une commission importante ! Chacun appréciera !

J'ai été le premier à tout faire pour éviter la désunion, trop conscient, comme l'écrivait ESOPE qu'« autant l'union fait la force, autant la discorde expose à une prompté défaite ».

Les batailles électorales sont encore loin et d'ici là, il sera toujours possible aux anciennes alliances de se renouer.

Je sais aussi que les nombreux talents que compte notre pays, des individus, des groupes d'individus, contribueront à renforcer le pacte majoritaire, à régénérer l'U.P.M..

Cette histoire-là reste à écrire et je n'ai pas envie de l'anticiper alors que beaucoup de nos engagements, de nos promesses, doivent encore être tenus.

Vous pouvez donc compter sur ma présidence pour faire avancer Monaco dans le respect de nos Institutions et le soutien indéfectible de l'U.P.M. au projet de modernisation du pays selon les axes tracés par S.A.S. le Prince Albert II.

Vive le Prince,
Vive les Monégasques,
Et Viva Munegu.

(Applaudissements).

Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre, vous m'avez indiqué que vous désiriez dire quelques mots, je vous donne la parole.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi, tout d'abord, de vous présenter, en mon nom et au nom de l'ensemble du Gouvernement, nos félicitations pour votre réélection et les vœux qui accompagnent cette réélection pour votre mandat.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,
Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit tout d'abord permis de vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que Madame MANZONE-SAQUET, pour les chaleureuses paroles de bienvenue que vous venez de prononcer à mon endroit.

Elles m'ont profondément touché et resteront gravées dans ma mémoire, de même que l'hommage rendu à mon prédécesseur, Jean-Paul PROUST, auquel je souhaite bien sûr m'associer.

C'est dire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, l'émotion mais aussi l'honneur qui sont les miens en ce moment et ce, notamment en raison de son caractère exceptionnel.

Cet événement est effectivement exceptionnel car il est « une première », à bien des titres. C'est en effet la première fois que s'exprime, devant l'Assemblée représentative des Monégasques, un Ministre d'Etat

choisi et nommé par S.A.S. le Prince Albert II ; un Ministre d'Etat librement choisi par le Prince de Monaco dans le cadre de nouveaux accords qui ont définitivement consacré la Souveraineté monégasque ; un Ministre d'Etat, de nationalité française certes, mais ayant exercé, préalablement à sa nomination, des fonctions publiques dans la Principauté, en l'occurrence dans la plus haute de ses juridictions.

Ces constats m'amènent d'emblée à devoir souligner plusieurs éléments fondamentaux qui constitueront des points d'ancrage significatifs de mon action à la tête du Gouvernement Princier.

Je considère en effet que ma venue parmi vous s'inscrit à la fois dans le cadre du renforcement de la Souveraineté de la Principauté et de l'affirmation de son caractère d'Etat de droit.

De fait, le concept de Souveraineté doit, à Monaco, se comprendre dans le cadre particulier des Institutions de la Monarchie constitutionnelle monégasque.

A Monaco, la Souveraineté de l'Etat est toute entière incarnée par le Prince, ce principe produisant nombre d'applications comme, par exemple, celle conférant exclusivement au Prince la représentation de la Principauté dans ses rapports avec les puissances étrangères.

Pour autant, Monaco n'en est pas moins un Etat de droit et qui dit Etat de droit, dit séparation des fonctions exécutives, législatives et judiciaires.

Cette séparation est assurée par la Constitution Monégasque, mais il importe de faire vivre le texte constitutionnel en respectant son esprit.

Cet esprit a été évoqué, de manière concise et précise, par le Prince Souverain lors de Son allocution devant vous, le 23 juin 2006. Pour résumer Sa pensée sans la trahir, je dirais que la Constitution monégasque n'instaure pas un système de pouvoirs et de contre-pouvoirs mais implique, au contraire, une collaboration harmonieuse entre les pouvoirs. Ainsi, chacun d'entre eux, Gouvernement et Conseil National, est garant des Institutions de la Principauté et se doit de ne point excéder les limites affectées à ses prérogatives par la norme suprême.

Telles sont les dispositions d'esprit qui sont les miennes au moment où je me présente devant vous pour la première fois.

De ce point de vue, je puis prendre l'engagement que je veillerai à ce que le Gouvernement respecte scrupuleusement les prérogatives de votre Assemblée qui est le lieu de l'expression de la vie démocratique et qui est un Parlement au regard de sa représentativité

des Monégasques et de ses attributs législatifs et budgétaires, même si elle ne l'est pas au sens où cette notion s'entend en régime parlementaire.

Tel sera le cas en matière législative où, là encore, le Gouvernement s'attachera à déférer aux directives données ici même par le Prince Souverain au travers de la théorie dite du « pas vers l'autre ». Soucieux – comme vous l'êtes – de la qualité de la loi, je n'aurai de cesse de mettre au point avec vous des méthodes propres à accélérer le processus de production de la norme législative tout en assurant, toujours avec vous, qu'elle demeure de la meilleure facture.

En matière budgétaire également, je m'attacherai à ce que la délibération du Conseil National soit alimentée, en temps utile, dans la clarté et la franchise, de toutes les informations pertinentes propres à permettre un vote éclairé, cela bien entendu sans confusion ni débordement sur la fonction administrative dès lors que celle-ci, comme vous le savez, nonobstant votre compétence budgétaire, demeure l'apanage exclusif des services exécutifs constitutionnellement placés sous mon autorité.

Pour résumer ma pensée et ma volonté, je veux vous dire, en cet instant, et de manière solennelle, que je crois aux vertus du dialogue, du respect, de l'équilibre et de la confiance mutuelle.

Pour ce qui est de l'action gouvernementale, elle se poursuivra dans la continuité et je veillerai, pour ma part, avec votre concours, à ce que soient pris en compte deux objectifs qui plus que d'autres m'apparaissent prioritaires : la prospérité économique et la modernisation du pays.

La prospérité économique doit demeurer prioritaire car il y va du bien-être et de l'avenir des Monégasques, des résidents et de tous ceux qui font confiance à la Principauté parce qu'ils y travaillent, y investissent, y créent et développent des entreprises et génèrent de l'activité, faisant de Monaco le principal bassin d'emploi d'une zone s'étendant bien au-delà de nos frontières.

Cette prospérité, source de progrès social, doit perdurer alors même – chacun d'entre nous le sait – que le monde évolue, non seulement en termes de conjoncture économique mais aussi de nouvelles préoccupations d'ordre éthique. C'est ainsi que Monaco a su, avec courage et détermination, aborder les nouvelles exigences de la coopération financière internationale. Mais dans ce contexte et face aux nouveaux défis qui sont devant nous, il nous incombera à tous, de faire preuve de réactivité, d'énergie et d'imagination à l'effet de développer

notre activité et de rendre la place économique et financière monégasque toujours plus attractive.

Je serai quant à moi, à l'écoute de tous les acteurs de l'économie et ne doute pas que Son Altesse Sérénissime pourra compter sur la coopération constructive que votre Assemblée pourra apporter à Son Gouvernement lorsque le concours du Conseil National est sollicité, par exemple, sur le terrain législatif ou budgétaire ou encore lorsque votre Assemblée prend l'initiative de réfléchir à l'avenir. Permettez-moi de saluer ici, le travail prospectif accompli récemment par votre Assemblée. J'ai décidé de poursuivre la réflexion prospective engagée par le Gouvernement et je souhaite que celui-ci la partage avec vous, selon des modalités que je vous propose de définir ensemble.

Il en sera de même pour ce qui est de soutenir la modernisation du pays et celle de l'Etat.

Je viens d'en évoquer l'aspect économique mais celui-ci n'est à l'évidence pas le seul et, là encore, l'action gouvernementale s'inscrira dans la continuité d'une politique résolument engagée dès le début du règne de S.A.S le Prince Albert II.

Je veillerai avec détermination à ce que notre Administration, dont je veux saluer la compétence reconnue, soit toujours plus réactive et que ses décisions soient toujours plus transparentes. Je veillerai à ce que l'habitude, la frilosité ou même la prudence excessive ne soient jamais prétexte à ne pas agir ou à agir lentement.

Certaines évolutions récentes sont, vous le savez, liées à des éléments d'ordre européen ou international et de ce point de vue, je voudrais, là encore, me référer expressément à l'allocution du Prince Souverain de juin 2006, Lequel déclarait devant vous, d'une part, que les réformes engagées de ce fait ne pourront justifier une atteinte aux fondements mêmes de la Principauté, pas plus qu'un quelconque renoncement à son identité profonde, d'autre part, que le pacte politique et social monégasque ne saurait être sacrifié sur l'autel d'une vision mal comprise de la politique d'ouverture européenne et internationale de Monaco.

C'est ainsi que les éléments constitutifs de la spécificité de la Principauté, « Etat à nul autre pareil », pour reprendre encore les termes du Souverain, sont de nature très diverse – historique, sociologique, démographique, spirituelle ... – et forment un socle subtil, un « noyau dur », qui ne peut en aucune manière être altéré.

Tout au long de ma mission, je m'attacherai à ce qu'il en soit ainsi.

Pour terminer, je voudrais ajouter que la Principauté a fait sa richesse dans l'histoire, sous l'impulsion de Princes éclairés et visionnaires, en sachant anticiper des choix qui se sont avérés stratégiques pour notre développement économique et humain. Dans les axes fixés par Notre Souverain pour ce siècle qui commence, osons tous ensemble anticiper.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous remercie.

Nous allons maintenant, conformément à l'ordre du jour, passer à présent à l'élection du Vice-Président du Conseil National.

Qui souhaite poser sa candidature à la Vice-Présidence du Conseil National ? Monsieur Fabrice NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président, je présente ma candidature à la Vice-Présidence du Conseil National.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur Fabrice NOTARI. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Madame DITTLLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Monsieur le Président,

Mes chers Collègues,

Je souhaite fait part, ici, des motivations du vote de l'U.N.A.M..

M. le Président.- Excusez-moi, Madame DITTLLOT, êtes-vous candidate à la Vice-Présidence du Conseil National ?

Mme Michèle DITTLLOT.- Non, Monsieur le Président.

M. le Président.- Alors, nous écoutons M. SPILLOTIS-SAQUET qui désire poser sa candidature à la Vice-Présidence du Conseil National ; je pense que c'est dans cet ordre qu'il faut procéder...

Mme Michèle DITTLLOT.- Je vous en prie, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, je parlerai après.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président, je suis donc aussi candidat à la Vice-Présidence, parce que cette Assemblée doit changer ses perspectives, doit prendre de la hauteur et utiliser toutes ses forces pour faire face à la crise qui traverse la majorité – comme vous l'avez dit – et aux difficultés économiques et sociales que connaît notre Principauté.

Utiliser toutes ses forces, c'est mettre les bonnes personnes aux bonnes places.

Monsieur le Président, l'amitié est certainement un excellent ciment de l'action politique entre les Elus, mais l'amitié seule ne fait pas la politique.

Hier soir, lorsque je vous ai présenté les raisons de ma candidature, j'ai subi des procès d'intention de la part de plusieurs Elus, qui spéculaient bien plus sur leur propre nomination à des présidences de Commissions dans lesquelles ils n'ont pas de compétence, qu'à l'intérêt général de notre Assemblée et des Monégasques.

Il y avait les « Judas » et les « Ponce Pilate »...

Ce n'est pas ça faire de la politique et ce n'est pas conforme à nos engagements auprès des Monégasques.

(Applaudissements).

M. le Président.- Madame DITTLLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci.

Je disais donc, Mesdames et Messieurs, que je souhaitais faire part des motivations de vote des quatre Elus de l'Union Nationale pour l'Avenir de Monaco.

Pendant sept ans, la complémentarité entre l'U.N.A.M. et l'U.P. fut un outil efficace à la réalisation du programme de la majorité. Les débats d'idées, la confrontation et les points de vue étaient la force et la richesse de notre partenariat pour conduire notre action.

Pendant sept ans, une écoute attentive et une volonté de dialogue représentaient le fondement de notre union, où la voix et les propositions de l'U.N.A.M. étaient toujours entendues. Depuis peu de temps, les conditions nécessaires à une concertation constructive, ne sont plus réunies. Une majorité des

Elus de l'U.P. considère être seule dépositaire de la confiance des Monégasques et avoir la totale maîtrise des orientations et des méthodes du projet politique originel.

Nous refusons de servir de leurre et d'alibi à un pluralisme de façade. Ce pluralisme – garant de notre diversité – voulu par nos compatriotes, est balayé par la décision de certains Elus de l'U.P., de rompre l'alliance qui les unissait à l'U.N.A.M. depuis sept ans, mettant ainsi en pièce les accords moraux qui avaient été convenus lorsque M. Stéphane VALERI était Président du Conseil National.

En 2006 et en 2007, aux heures les plus sombres, sans la loyauté et la détermination de quatre élus U.N.A.M., la majorité aurait basculé. La loyauté n'est donc plus une valeur partagée et respectée par certains Elus de l'U.P., soudainement devenus amnésiques et dont l'appréciation du poids politique de l'U.N.A.M. est à géométrie variable. Les Elus de l'U.N.A.M. déplorent cette situation et ne se reconnaissent plus dans la ligne de conduite et les volontés hégémoniques de l'U.P..

Aussi, afin de mieux défendre leurs idées et leurs convictions, ainsi que le programme sur lequel ils ont été élus, les quatre Conseillers Nationaux de l'U.N.A.M. ont fait le choix solidaire de renoncer aux postes de Vice-Président et de Présidents des Commissions de Législation, de la Culture et du Patrimoine, qu'ils occupaient auparavant.

Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Eric GUAZZONNE et moi-même siégerons désormais en qualité de Conseillers Nationaux U.N.A.M. indépendants.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. le Président.- Je vais donner la parole à Madame POYARD-VATRICAN.

Je rappellerai que ce n'est pas l'U.P. qui a exclu l'U.N.A.M., c'est l'U.N.A.M. qui a quitté la table.

Mme Michèle DITLOT.- C'est faux !

Mme Anne Poyard-VATRICAN.- Je m'exprime ce soir en réponse à l'U.N.A.M., en tant que Présidente de l'Union pour la Principauté, parti qui est largement majoritaire au sein du Conseil National, mais surtout parti largement majoritaire dans la population, par son nombre d'adhérents ou de sympathisants.

Je vais revenir deux minutes sur les mots qui composent l'Union pour la Principauté. En premier, il y a l'union, qui est la vocation même du parti. A l'origine, rappelez-vous, chers Elus qui étaient là en 2001, à l'initiative de Stéphane VALERI, son père fondateur, il s'agissait d'unir des personnes, des idées, des volontés, rassembler des forces et des partis au-delà des clivages et des intérêts particuliers, avec un seul et même objectif noble, servir la Principauté et les Monégasques, dans le cadre de ses Institutions et dans l'attachement naturel de chacun à notre Souverain, d'où la naissance du nom de notre parti, l'Union pour la Principauté.

Rappelez-vous aussi, de cette phrase clef « l'évolution sereine ». Je parle de nos origines et de nos valeurs, car, j'ai le regret ce soir, de constater le départ de l'U.N.A.M. de la majorité U.P.M. et je suis triste que la logique arithmétique du nombre de sièges et du nombre de Présidents de Commission, conduise finalement à une séparation que je n'ai jamais appelée de mes vœux.

Car, en effet, depuis 2003, l'U.P. et l'U.N.A.M. marchaient main dans la main au sein de l'U.P.M., comme majorité au sein de la Haute Assemblée, et c'est ensemble que nous avons remporté bon nombre de victoires. De tailles différentes avec un nombre d'Elus différents, l'U.P. et l'U.N.A.M. n'ont pas forcément toujours les mêmes idées ou les mêmes modes de fonctionnement et c'est là tout l'intérêt et la richesse, justement, d'une union : c'est aussi cela, que la population a plébiscité à deux reprises en 2003 et en 2008, parce que comme notre majorité l'était, les Monégasques sont unis sans cesser d'être divers.

Pour autant, aujourd'hui, le constat est sans appel, la majorité ne comptera plus d'Elus U.N.A.M. aux postes clefs de la Haute Assemblée. J'en appelle ici au calme et je vous demande d'être philosophe, car, si la politique est avant tout une histoire de conviction, c'est aussi avant tout une aventure humaine, d'hommes et de femmes, avec des auras différents. Je reste notamment convaincue que le dialogue, la concertation et le respect mutuel sont les seules voies possibles dans un pays aussi petit que le nôtre, et vous le savez bien au fond de vous-même, vous tous qui m'écoutez ce soir. Souvenez-vous, amis monégasques, ce n'est pas dans une tour d'ivoire que nous avons construit l'histoire victorieuse de l'U.P. et de l'U.P.M., mais dans l'échange. Rappelez-vous notre première action d'éclat avec le questionnaire « vous avez la parole », cette parole que l'U.P. vous a donnée à tous, quelle que soit votre appartenance politique, afin que vous puissiez vous exprimer et nous confier vos

attentes. C'est sur la légitimité d'une élection démocratique que nous avons tous construit notre histoire.

Cette légitimité nous permet, Monsieur le Ministre, de profiter de cette intervention pour vous transmettre tous nos vœux de réussite dans la poursuite des actions tracées par la vision de notre Souverain. Sachez que l'U.P. sera toujours vigilante à rendre le débat constructif, dans un esprit de consensus, sans perdre de vue la parole des monégasques, mais dans le respect absolu de nos spécificités, de notre système institutionnel. Ainsi, pour alimenter le débat, c'est vers tous les monégasques que nous devons avancer, pour proposer des pistes de réflexion et porter nos idées jusqu'à ce qu'elles aboutissent, pour réaliser le programme pour lequel vous nous avez élus, pour parler d'avenir et d'espoir.

Alors, je sais, Monsieur le Président, que votre tâche n'est pas facile, que les individualités sont difficiles à gérer et que vous n'êtes pas en poste depuis très longtemps. Je comprends qu'il puisse être parfois difficile de garder la tête froide. Aussi, c'est avec sagesse et sérénité que l'U.P., votre parti, Monsieur le Président, va continuer à œuvrer et à vous conserver sa confiance.

M. le Président.- Je vous remercie. Sachez que je garde la tête froide, ne vous inquiétez pas.

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET et ensuite nous passerons au vote, parce que sinon je pense que cela va durer longtemps...

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Rassurez-vous, je serai bref, mais je ne peux pas laisser dire autant de contrevérités.

Je voudrais reprendre des termes de Mme POYARD-VATRICAN, qui dit que l'U.P. c'est l'union ! Eh bien bravo ! Moins de trois mois après le départ de Stéphane VALERI, la majorité vole en éclat par la seule volonté de l'U.P., étrange conception de l'union.

Mme POYARD-VATRICAN ajoute que l'U.P., c'est l'évolution sereine alors que ce parti agit comme une dictature dans notre Assemblée. Comment qualifier autrement la redistribution des places de cet hémicycle, décidée unilatéralement par l'U.P., que nous avons constaté en arrivant ce soir. Jamais cela n'a été fait ; même au plus fort des tensions de la précédente législature, les changements de places se sont effectués avec l'accord des intéressés.

Les Elus de l'U.N.A.M., M. SVARA et moi-même avons été mis à l'écart, déjà replacés au rang de l'opposition.

La politique selon l'U.P. n'est plus, pour moi, une affaire de conviction mais d'intérêt particulier. Madame POYARD-VATRICAN, votre séquence « frisson » de tout à l'heure concerne une époque où les Elus de l'U.P. étaient des frères d'armes, c'est-à-dire de 2003 à 2008 ; aujourd'hui, tout cela est terminé.

M. le Président.- Nous passons au vote pour l'élection du Vice-Président. Je vous demande donc d'inscrire le nom de votre candidat ; je vous rappelle qu'il y a deux candidats, M. Fabrice NOTARI et M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

Je remercie Madame Catherine FAUTRIER et Monsieur Guillaume ROSE de bien vouloir dépouiller le scrutin, assistés de Mme la Secrétaire Générale.

—
(Dépouillement du scrutin par les deux Conseillers Nationaux assistés de la Secrétaire Générale).
—

M. le Président.- Voici les résultats du scrutin :

Votants : Vingt-trois.

Majorité absolue : Douze.

Bulletins blancs : Un.

Votes exprimés en faveur de M. Fabrice NOTARI : Treize.

Votes exprimés en faveur de M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET : Neuf.

Monsieur Fabrice NOTARI est élu Vice-Président du Conseil National.

(Applaudissements).

Monsieur NOTARI, je vous adresse mes félicitations ; souhaitez-vous ajouter quelques mots ?

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je tiens à remercier tous les Collègues qui ont voté pour moi, en me faisant cet honneur, honneur, que je mettrai à défendre le programme des Monégasques, que les Monégasques ont choisi aux dernières élections, à vos côtés, Monsieur le Président.

L'année prochaine sera le centenaire du Conseil National et il faut bien avouer que son histoire a toujours été tumultueuse.

Cependant, dans les moments difficiles, tous ont toujours su se serrer les coudes, dans les épreuves, comme par exemple durant les guerres.

Nous vivons actuellement une crise économique sans précédent, qui réclame notre unité. Le Ministre Pierre NOTARI a bâti sous la bienveillance du Prince Rainier III un modèle économique qui, depuis les années soixante, a fait notre richesse. Il faut aujourd'hui l'adapter à notre époque, il faut que le Gouvernement engage les réformes nécessaires avec l'appui du Conseil National, hors des clivages stériles, sous peine d'avoir des lendemains bien sombres.

Je pense, Monsieur le Ministre, que votre déclaration va dans ce sens et je vous en remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur NOTARI.

II.

RENOUVELLEMENT DES SECRETAIRES

L'ordre du jour appelle à présent l'élection des Secrétaires. Ce sont traditionnellement, au Conseil National, les deux benjamins qui depuis des décennies sont désignés Secrétaires. Je vous propose que nous soyons fidèles à cette tradition et je vais donc demander à Mme Catherine FAUTRIER et à M. Guillaume ROSE s'ils acceptent d'être candidats aux fonctions de Secrétaire.

Madame Catherine FAUTRIER, acceptez-vous cette mission ?

Mme Catherine FAUTRIER.- Monsieur le Président, j'accepte d'être Secrétaire.

M. le Président.- Monsieur Guillaume ROSE, acceptez-vous également ?

M. Guillaume ROSE.- J'accepte, Monsieur le Président, d'être Secrétaire.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres candidats ou quelqu'un est-il contre ?

Est-ce que Monsieur Nouvion veut faire une déclaration à ce niveau ?

M. Laurent NOUVION.- Non, non, je n'ai aucune déclaration à faire. Nous écoutons la majorité.

M. le Président.- Bien, alors nous allons mettre aux voix...

Excusez-moi, Monsieur NOUVION, je n'ai pas entendu votre déclaration.

M. Laurent NOUVION.- Je dis que nous écoutons, avec beaucoup d'intérêt et d'attention, la majorité ce soir.

M. le Président.- Très bien.

M. Laurent NOUVION.- ... ou ce qu'il en reste.

M. le Président.- Merci, Monsieur NOUVION.

Je vais donc mettre aux voix l'élection de Mme Catherine FAUTRIER et de M. Guillaume ROSE au poste de Secrétaire du Conseil National.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Mme Catherine FAUTRIER et M. Guillaume ROSE sont élus Secrétaires du Conseil National.

Je vais vous proposer, pour des raisons d'efficacité et de rapidité, si tout le monde en est d'accord, qu'à partir de maintenant, nous procédions par des votes à main levée pour éviter d'alourdir la procédure.

Y a-t-il des objections ?

Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Je vous ai fait parvenir un courrier hier qui conformément à l'article 3, du Règlement Intérieur donne la possibilité à un Elu ou plusieurs de vous demander de procéder au vote à bulletin secret, dans les différentes Commissions permanentes et spéciales.

Vous avez eu la gentillesse de diffuser ma lettre, en disant que vous étiez en plein accord avec ce que j'avais demandé. Donc, si vous aviez la gentillesse de faire appliquer le principe, ce serait mieux pour tout le monde. Merci.

M. le Président.- Mais est-ce que vous vous positionnez, Monsieur NOUVION, officiellement ? J'ai effectivement transmis une lettre ; j'ai été saisi, effectivement, d'une lettre demandant que les élections se fassent à bulletin secret. Je ne peux qu'accéder à votre demande puisque nous avons

l'article 3 du Règlement Intérieur, l'article 17 et l'article 61 du Règlement Intérieur qui prévoient que, si un des Conseillers Nationaux, dans le cadre de nominations personnelles demande que les élections soient faites à bulletin secret, celles-ci doivent être de droit à bulletin secret.

M. Laurent NOUVION.- Je vous en remercie.

M. le Président.- Alors, il reste un problème technique. Monsieur NOUVION, est-ce que vous voulez que l'ensemble des délégations et des représentants dans les Commissions permanentes soit élu à bulletin secret, ce qui va nous prendre quelques heures, ou est-ce que vous voulez résumer votre intervention à l'élection des Présidents des diverses Commissions ?

M. Laurent NOUVION.- Je pense, Monsieur le Président, si les Elus sont d'accord que nous votions.

M. le Président.- Que nous votions sur quoi ?

M. Laurent NOUVION.- Que nous votions sur le principe, parce que vous voulez voter pour les quatre Commissions permanentes, les Commissions spéciales...

M. le Président.- Monsieur NOUVION, c'est vous qui demandez ce procédé, donc...

M. Laurent NOUVION.- ... Mais ce n'est pas moi qui décide, nous sommes tous élus au même niveau. Je vous ai envoyé une lettre, pour vous demander que nous votions à bulletin secret et vous, vous me répondez ce soir, comme si j'étais le seul Elu de l'Assemblée, ce qui n'est pas le cas, vous me répondez ce soir, « ça va prendre du temps », cela est un détail... Le Règlement intérieur le permet. Qu'en pensent mes Collègues, sont-ils d'accord ? Voulez-vous que nous limitions cela aux Commissions spéciales, aux Commissions permanentes ou également aux autres ? Pour ma part, je préférerais que ce soit les Commissions permanentes et les Commissions spéciales. Voilà.

M. le Président.- Pour être précis, sur votre lettre, vous demandiez, vous précisez, que le Président était élu au scrutin secret. Est-ce que vous voulez que nous définissions toutes les Commissions où, en fait, chacun

s'inscrit librement, ou est-ce que vous voulez, simplement, que nous votions à bulletin secret sur l'élection du Président de chaque Commission, pour être clair ?

M. Laurent NOUVION.- Que le Président de chaque Commission Permanente et Spéciale, si mes Collègues sont d'accord et je parle sous leur contrôle... je ne sais pas ce que vous en pensez...

M. le Président.- Eh bien voilà, pour que ce soit clair.

M. Laurent NOUVION.- ... Des Commissions Permanentes et Spéciales, sinon...

M. le Président.- Très bien, mais de toute façon nous n'avons pas à être d'accord, puisque le droit...

M. Laurent NOUVION.- ... D'accord, mais c'est encore mieux si nous sommes d'accord entre nous, Monsieur le Président.

M. le Président.- Non, je pense que vous le demandez et nous allons le faire.

III.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES ET DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

Conformément à l'article 15 du Règlement Intérieur de notre Assemblée, l'ordre du jour appelle à présent la désignation des membres des Commissions permanentes du Conseil National.

En vertu de l'article 14 de ce texte, chaque Commission permanente doit comporter cinq membres au moins et, en vertu de son article 16, chaque Conseiller doit faire partie de l'une au moins des quatre Commissions permanentes. Je rappelle que chacun d'entre nous a, bien évidemment, le droit d'assister, sans voix délibérative, aux réunions des Commissions dont il n'est pas membre.

Je donne la parole à Madame la Secrétaire Générale pour la lecture des candidatures qu'elle a enregistrées pour la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Mme la Secrétaire Générale.-*Commission des Finances et de l'Economie Nationale*

M. Gérard BERTRAND
 Mme Brigitte BOCCONE-PAGES
 MM. Alexandre BORDERO
 Marc BURINI
 Claude CELLARIO
 Philippe CLERISSI
 Mmes Michèle DITLOT
 Catherine FAUTRIER
 MM. Jean-Charles GARDETTO
 Eric GUAZZONNE
 Mme Sophie LAVAGNA
 M. Pierre LORENZI
 Mme Nicole MANZONE-SAQUET
 MM. Bernard MARQUET
 Roland MARQUET
 Fabrice NOTARI
 Laurent NOUVION
 Mme Anne POYARD-VATRICAN
 MM. Jean-François ROBILLON
 Guillaume ROSE
 Christophe SPILIOTIS-SAQUET
 Christophe STEINER

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale est ainsi adoptée.

(Adopté).

Dans un souci de transparence, nous allons maintenant procéder, en Séance Publique, à l'élection du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Qui souhaite être candidat à la présidence de cette Commission ?

Monsieur Alexandre BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président, effectivement, je suis candidat à la présidence de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres candidats à cette présidence ?

Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Oui, Monsieur le Président, je suis candidat à la présidence de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. le Président.- Très bien. S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose que nous votions à bulletin secret, pour l'élection du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Les deux candidats sont M. Alexandre BORDERO et M. Laurent NOUVION.

Je vous rappelle par ailleurs que seuls les Membres de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale doivent voter.

(Dépouillement du scrutin par les deux Secrétaires assistés de la Secrétaire Générale).

Votants : Vingt-deux.

Majorité absolue : Douze.

Votes exprimés en faveur de M. Alexandre BORDERO : Treize.

Votes exprimés en faveur de M. Laurent NOUVION : Sept.

Bulletins blancs : Deux.

Monsieur Alexandre BORDERO est élu Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

(Applaudissements).

Nous allons maintenant passer à la Commission suivante. Madame la Secrétaire Générale.

Mme la Secrétaire Générale.-*Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses*

M. Gérard BERTRAND
 Mme Brigitte BOCCONE-PAGES
 M. Alexandre BORDERO
 MM. Marc BURINI
 Claude CELLARIO
 Philippe CLERISSI
 Mmes Michèle DITLOT
 Catherine FAUTRIER
 MM. Jean-Charles GARDETTO
 Eric GUAZZONNE

Mme Sophie LAVAGNA
 M. Pierre LORENZI
 Mme Nicole MANZONE-SAQUET
 MM. Bernard MARQUET
 Roland MARQUET
 Fabrice NOTARI
 Laurent NOUVION
 Mme Anne POYARD-VATRICAN
 MM. Jean-François ROBILLON
 Guillaume ROSE
 Christophe SPILIOTIS-SAQUET
 Christophe STEINER

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Qui souhaite assurer la présidence de cette Commission ? Madame Brigitte BOCCONE-PAGES, vous avez la parole.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- En effet, Monsieur le Président, je me porte candidate pour la présidence de cette Commission.

M. le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres candidats ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses de voter, si vous le désirez, toujours à bulletin secret.

(Dépouillement du scrutin par les deux Secrétaires assistés de la Secrétaire Générale).

Votants : Vingt-deux.

Majorité absolue : Douze.

Votes exprimés en faveur de Mme Brigitte BOCCONE-PAGES : Dix-sept.

Bulletins blancs : Cinq.

Madame Brigitte BOCCONE-PAGES est élue Présidente de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Mes félicitations.

(Applaudissements).

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Président, si vous voulez bien m'accorder quelques secondes, je voudrais remercier l'ensemble de mes Collègues pour la confiance, à nouveau, qu'ils me témoignent ce soir. Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup, Madame BOCCONE-PAGES.

Pour la Commission de Législation, quels sont les Conseillers qui se sont inscrits ?

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de Législation

M. Gérard BERTRAND
 Mme Brigitte BOCCONE-PAGES
 MM. Alexandre BORDERO
 Marc BURINI
 Claude CELLARIO
 Mme Catherine FAUTRIER
 MM. Jean-Charles GARDETTO
 Eric GUAZZONNE
 Mme Sophie LAVAGNA
 M. Pierre LORENZI
 Mme Nicole MANZONE-SAQUET
 MM. Bernard MARQUET
 Roland MARQUET
 Fabrice NOTARI
 Laurent NOUVION
 Mme Anne POYARD-VATRICAN
 M. Jean-François ROBILLON
 MM. Guillaume ROSE
 Christophe SPILIOTIS-SAQUET
 Christophe STEINER
 Pierre SVARA

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de la Commission de Législation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission est adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission de Législation. Qui souhaite assurer la présidence de cette Commission ?
Madame Sophie LAVAGNA.

Mme Sophie LAVAGNA.- Monsieur le Président, je suis candidate pour être Présidente de cette Commission.

M. le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Donc, si M. NOUVION maintient sa demande de voter à bulletin secret, nous allons continuer.

Il y a un problème, M. CLERISSI voulait s'inscrire ? Est-ce que quelqu'un voit un inconvénient à ce que M. CLERISSI soit, *a posteriori*, inscrit sur la liste des Membres de la Commission de Législation ?

Pas d'opposition, donc c'est entériné.

Je vous invite à voter pour la candidature de Mme Sophie LAVAGNA.

(Dépouillement du scrutin par les deux Secrétaires assistés de la Secrétaire Générale).

Apparemment, nous recommençons l'épisode précédent : quelqu'un a probablement mis deux bulletins blancs... Donc j'encourage mes Collègues à bien séparer les papiers avec lesquels nous votons, sinon, il sera très difficile de tenir le rythme, c'est aussi l'inconvénient de voter à bulletin secret, c'est très, très long. Donc, je vous le répète, la candidate pour la présidence de la Commission de Législation est Mme LAVAGNA.

(Dépouillement du scrutin par les deux Secrétaires assistés de la Secrétaire Générale).

Votants : Vingt-deux.

Majorité absolue : Douze.

Bulletins blancs : Neuf.

Un bulletin nul.

Votes exprimés en faveur de Mme Sophie LAVAGNA : Douze.

Madame Sophie LAVAGNA est élue Présidente de la Commission de Législation.

(Applaudissements).

Mme Sophie LAVAGNA.- Juste un mot pour vous remercier de votre confiance.

M. le Président.- Merci beaucoup et félicitations. Pour la Commission des Relations Extérieures, Madame la Secrétaire Générale, nous vous écoutons.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission des Relations Extérieures

M. Gérard BERTRAND
Mme Brigitte BOCCONE-PAGES
MM. Alexandre BORDERO
Marc BURINI
Claude CELLARIO
Mmes Michèle DITTLOT
Catherine FAUTRIER
M. Jean-Charles GARDETTO
Mme Sophie LAVAGNA
M. Pierre LORENZI
Mme Nicole MANZONE-SAQUET
MM. Bernard MARQUET
Roland MARQUET
Fabrice NOTARI
Laurent NOUVION
Mme Anne POYARD-VATRICAN
MM. Jean-François ROBILLON
Guillaume ROSE
Christophe STEINER
Pierre SVARA

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de la Commission des Relations Extérieures aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission des Relations Extérieures. Qui est candidat ? Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, j'ai l'honneur de poser ma candidature.

M. le Président.- Merci, Monsieur GARDETTO. Y a-t-il d'autres candidats ? Donc, si M. NOUVION maintient sa demande de voter à bulletin secret, je

propose aux Membres de la Commission des Relations Extérieures de voter à bulletin secret pour la candidature de M. Jean-Charles GARDETTO afin qu'il soit élu Président.

J'attire votre attention, ne vous trompez pas avec les bulletins, parce que tout à l'heure, quelqu'un a voté pour une élection précédente, c'était le bulletin nul. Donc soyez concentrés, c'est assez long, donc restez concentrés.

Je vous invite à voter pour la candidature de M. Jean-Charles GARDETTO.

(Dépouillement du scrutin par les deux Secrétaires assistés de la Secrétaire Générale).

Votants : Vingt.

Majorité absolue : Onze.

Bulletins blancs : Cinq.

Votes exprimés en faveur de M. Jean-Charles GARDETTO : Quinze.

Monsieur Jean-Charles GARDETTO est élu Président de la Commission des Relations Extérieures. Mes félicitations.

(Applaudissements).

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, je tiens à remercier mes Collègues pour leur vote et leur confiance. Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup et encore félicitations.

IV.

RECONDUCTION DES COMMISSIONS SPECIALES ET RENOUELEMENT DE LEURS MEMBRES ET DE LEURS PRESIDENTS

En 1978, en application de l'article 13 du Règlement intérieur, le Conseil National décidait de créer une Commission spéciale de la Jeunesse pour traiter des problèmes d'Education, de Santé, de Formation et des Sports relatifs à nos jeunes.

Depuis le début de la précédente législature, nous avons décidé de reconduire cette Commission, sous l'appellation Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Je vais mettre aux voix le principe de la reconduction de cette Commission spéciale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission Spéciale de l'Education et de la Jeunesse est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, je vous remercie de donner lecture de la composition de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de l'Education et de la Jeunesse

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

MM. Alexandre BORDERO

Marc BURINI

Mme Catherine FAUTRIER

M. Jean-Charles GARDETTO

Mme Sophie LAVAGNA

M. Pierre LORENZI

Mme Nicole MANZONE-SAQUET

MM. Bernard MARQUET

Roland MARQUET

Fabrice NOTARI

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Jean-François ROBILLO

Guillaume ROSE

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse. Qui est candidat à la présidence de cette Commission ? Monsieur LORENZI.

M. Pierre LORENZI.- Monsieur le Président, je présente ma candidature à la présidence de cette Commission.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats ? Donc, je vais appeler mes Collègues – si M. NOUVION maintient sa demande de voter à bulletin secret – à voter pour la candidature de M. Pierre LORENZI.

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission de l'Education et de la Jeunesse de voter pour la candidature de M. Pierre LORENZI.

(Dépouillement du scrutin par les deux Secrétaires assistés de la Secrétaire Générale).

Voilà, lorsque nous ne sommes pas concentrés, nous n'y arrivons plus...

J'appelle mes Collègues, pour un problème technique, à revoter. M. Pierre LORENZI est candidat pour la présidence de la Commission de l'Education et de la Jeunesse et je vous rappelle que seuls les Membres de la Commission sont amenés à voter.

(Dépouillement du scrutin par les deux Secrétaires assistés de la Secrétaire Générale).

Votants : Quinze.

Majorité absolue : Huit.

Bulletins blancs : Quatre.

Votes exprimés en faveur de M. Pierre LORENZI : Onze.

Monsieur Pierre LORENZI est élu Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse. Félicitations.

M. Pierre LORENZI.- Je remercie également mes Collègues qui ont voté pour moi.

M. le Président.- Merci et félicitations.

Une seconde Commission spéciale a été instaurée en 1993 : il s'agit de la Commission du Logement. Je vous propose bien évidemment de perpétuer cette Commission et je mets donc aux voix le principe de sa reconduction.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission Spéciale du Logement est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, je vous laisse donner lecture de sa composition.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission du Logement

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

M. Alexandre BORDERO

Mme Catherine FAUTRIER

M. Jean-Charles GARDETTO

Mme Sophie LAVAGNA

M. Pierre LORENZI

Mme Nicole MANZONE-SAQUET

MM. Bernard MARQUET

Roland MARQUET

Fabrice NOTARI

Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Jean-François ROBILLON

Guillaume ROSE

Christophe STEINER

Pierre SVARA

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission de Logement. Qui est candidat à la présidence de cette Commission ? Monsieur BERTRAND.

M. Gérard BERTRAND.- Oui, Monsieur le Président, je suis candidat à la présidence de la Commission de Logement.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature – et si M. NOUVION maintient sa demande de voter à bulletin secret – nous allons donc voter pour M. Gérard BERTRAND.

Soyez concentrés sur le nom de Gérard BERTRAND et sur le nombre de bulletins.

(Dépouillement du scrutin par les deux Secrétaires assistés de la Secrétaire Générale).

Votants : Dix-sept.

Majorité absolue : Neuf.

Bulletins blancs : Trois.

Votes exprimés en faveur de M. Gérard BERTRAND : Quatorze.

Monsieur Gérard BERTRAND est élu Président de la Commission du Logement. Félicitations, Monsieur BERTRAND.

(Applaudissements).

M. Gérard BERTRAND.- Juste un petit mot pour remercier mes Collègues de leur confiance. Merci.

M. le Président.- Je vous rappelle enfin qu'en 2003, au début de la précédente législature, en vertu de l'article 13 du Règlement Intérieur, nous avons créé deux nouvelles Commissions spéciales, souhaitées par la majorité du Conseil National : la Commission des Droits de la Femme et de la Famille et la Commission de la Culture.

Je vous propose de mettre aux voix la reconduction de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission des Droits de la Femme et de la Famille est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, je vous remercie de donner lecture de la composition de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission des Droits de la Femme et de la Famille

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

M. Alexandre BORDERO

Mmes Michèle DITLOT

Catherine FAUTRIER

M. Jean-Charles GARDETTO

Mme Sophie LAVAGNA

M. Pierre LORENZI

Mme Nicole MANZONE-SAQUET

MM. Bernard MARQUET

Roland MARQUET

Fabrice NOTARI

Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Jean-François ROBILLON

Guillaume ROSE

Christophe STEINER

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est renouvelée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille. Qui est candidat à la présidence de cette Commission ? Madame FAUTRIER.

Mme Catherine FAUTRIER.- Oui, Monsieur le Président, je suis candidate à ce poste.

M. le Président.- Très bien, Madame FAUTRIER. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat – et si M. NOUVION persiste – je propose aux Membres de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille de voter pour la candidature de Mme Catherine FAUTRIER.

M. Laurent NOUVION.- Monsieur le Président, oui, je suis assez constant.

M. le Président.- Bien, Monsieur NOUVION. J'ai toujours un peu d'espoir mais....

Madame FAUTRIER précisait qu'elle ne devait pas dépouiller...

Mme Catherine FAUTRIER.- Non, voilà... Je propose que M. NOUVION prenne ma place, puisque c'est dans l'ordre chronologique...

M. Jean-Charles GARDETTO.- ... Une main innocente....

(Rires et Brouhaha).

Mme Catherine FAUTRIER.- Exactement, merci.

M. le Président.- Je vous rappelle que nous votons pour la présidence de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, que Mme FAUTRIER est candidate et que nous votons toujours à bulletin secret.

*(Dépouillement du scrutin par
MM. Laurent NOUVION et Guillaume ROSE
assistés de la Secrétaire Générale).*

Votants : Dix-sept.

Majorité absolue : Neuf.

Bulletins blancs : Trois.

Votes exprimés en faveur de Mme Catherine FAUTRIER : Quatorze.

Madame Catherine FAUTRIER est élue Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille. Félicitations.

(Applaudissements).

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président ; je voulais remercier tous mes Collègues de me renouveler leur confiance. Merci.

M. le Président.- Au début de la présente législature, nous avons modifié la dénomination de la seconde Commission spéciale créée en 2003, laquelle se dénomme désormais Commission de la Culture et du Patrimoine. Je mets donc aux voix la reconduction de cette Commission.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission de la Culture et du Patrimoine est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, je vous prie de donner lecture de la composition de cette Commission.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de la Culture et du Patrimoine

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

MM. Alexandre BORDERO

Marc BURINI

Mmes Michèle DITLOT

Catherine FAUTRIER

M. Jean-Charles GARDETTO

Mme Sophie LAVAGNA

M. Pierre LORENZI

Mme Nicole MANZONE-SAQUET

MM. Bernard MARQUET

Roland MARQUET

Fabrice NOTARI

Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Jean-François ROBILLON

Guillaume ROSE

Christophe STEINER

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission de la Culture et du Patrimoine est adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine. Qui souhaite assurer la présidence de cette Commission ? Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Monsieur le Président, j'ai l'honneur de poser ma candidature.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats ? Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Oui, Monsieur le Président, je pose ma candidature à la présidence de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

M. le Président.- Donc, Monsieur BURINI est candidat. Y a-t-il d'autres candidatures ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je déborde d'optimisme en demandant à M. NOUVION s'il maintient sa demande mais visiblement, oui, donc, nous allons voter pour la présidence de la Commission de la Culture et du Patrimoine, précisez bien le prénom aussi, les candidats sont : Bernard MARQUET et Marc BURINI.

(Dépouillement du scrutin par les deux Secrétaires assistés de la Secrétaire Générale).

Votants : Dix-huit.

Majorité absolue : Dix.

Bulletins blancs : Trois.

Votes exprimés en faveur de M. Bernard MARQUET : Dix.

Votes exprimés en faveur de M. Marc BURINI : Cinq.

Monsieur Bernard MARQUET est élu Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine. Félicitations.

(Applaudissements).

M. Bernard MARQUET.- Je voudrais remercier mes Collègues de leur confiance.

M. le Président.- Nous arrivons à présent à la dernière Commission créée il y a deux ans et je vous propose bien évidemment de reconduire la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, je vous remercie de donner lecture des candidatures que vous avez enregistrées pour participer à cette Commission.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de l'Environnement et du Cadre de vie

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

MM. Alexandre BORDERO

Claude CELLARIO

Philippe CLERISSI

Mmes Michèle DITTLOT

Catherine FAUTRIER

MM. Jean-Charles GARDETTO

Eric GUAZZONNE

Mme Sophie LAVAGNA

M. Pierre LORENZI

Mme Nicole MANZONE-SAQUET

MM. Bernard MARQUET

Roland MARQUET

Fabrice NOTARI

Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Jean-François ROBILLON

Guillaume ROSE

Christophe SPILLOTIS-SAQUET

M. le Président.- Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie. Qui souhaite assurer la présidence de cette Commission ? Madame Anne POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président. Je suis candidate à la présidence de cette Commission.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie de voter, à bulletin secret, bien sûr, pour la candidature de Mme POYARD-VATRICAN.

(Dépouillement du scrutin par les deux Secrétaires assistés de la Secrétaire Générale).

Votants : Vingt.

Majorité absolue : Onze.

Bulletins blancs : Cinq.

Votes exprimés en faveur de Mme Anne POYARD-VATRICAN : Quinze.

Madame POYARD-VATRICAN est élue Présidente de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie. Félicitations.

(Applaudissements).

Mme Anne Poyard-VATRICAN.- Je vous remercie et je continuerai à œuvrer avec toute mon énergie pour cette noble cause.

M. le Président.- Je vous remercie.

V.

RENOUVELLEMENT DES DELEGATIONS AUX COMMISSIONS ET COMITES MIXTES D'ETUDE

L'ordre du jour nous amène à passer maintenant à la désignation des Délégués du Conseil National au sein des Commissions et Comités Mixtes d'Etude.

Je vais tout d'abord donner la parole à Monsieur Fabrice NOTARI, pour préciser la position du groupe U.P. majoritaire.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite vous rappeler qu'en 2007, notre Assemblée avait œuvré en faveur d'un élargissement du nombre des représentants du Conseil National au sein de ces groupes de travail.

La demande de notre Assemblée visait à pouvoir désigner trois Conseillers Nationaux au sein de chacun des Comités et Commissions, afin de mieux prendre en compte tout à la fois, l'accroissement du nombre d'Elus de dix-huit à vingt-quatre et la représentation, désormais systématiquement pluraliste, de notre Assemblée depuis cette législature.

L'objectif était de permettre à la minorité, alors constituée de huit Conseillers Nationaux, d'être représentée dans tous les Comités et Commissions mixtes de travail avec le Gouvernement.

Plusieurs réunions avaient eu lieu avec le Gouvernement et des échanges de courriers étaient intervenus, lesquels ont abouti à un poste de Délégué dans huit Commissions, assorti de la suppression des postes de suppléants dans ces mêmes huit Commissions et à une demande du Conseil National que le Gouvernement poursuive sa réflexion. S'agissant des autres Commissions Mixtes, il n'avait pas accepté d'augmenter le nombre des Délégués du Conseil National.

Ce soir, je me fais l'interprète du groupe majoritaire pour confirmer que l'ouverture démocratique mise en œuvre lors de la précédente mandature sera, bien évidemment, poursuivie car il n'est pas question de revenir en arrière.

Je voudrais rappeler la position adoptée par le groupe majoritaire : dans toutes les Commissions et Comités dans lesquels le nombre de sièges à pourvoir est au moins égal à trois, le groupe majoritaire réservera un siège à un candidat de la minorité qui choisira son représentant.

Bien entendu, dans les Commissions et Comités où le Conseil National n'est représenté que par un délégué, il est indispensable que notre Institution puisse jouer efficacement son rôle en y parlant d'une seule et même voix. Dans ce cas, le groupe majoritaire votera pour ses candidats uniquement.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Vice-Président.

Nous pouvons maintenant passer à l'élection de nos délégués. Madame la Secrétaire Générale, je vous

remercie de nous donner lecture des candidatures que vous avez enregistrées pour chacun de ces Comités et Commissions mixtes.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de Placement des Fonds

(3 délégués)

MM. Alexandre BORDERO
Fabrice NOTARI
Laurent NOUVION

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix, à main levée, avec l'accord de tous les Conseillers Nationaux.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission mixte d'Etude pour les Grands Travaux

(5 délégués)

MM. Gérard BERTRAND
Eric GUAZZONNE
Fabrice NOTARI
Laurent NOUVION
Mme Anne POYARD-VATRICAN

M. le Président.- Pour cette Commission mixte d'Etude pour les Grands Travaux, nous avons cinq places de délégués et cinq candidats. Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission mixte d'Etude du Problème du Logement

(3 délégués – 1 suppléant)

MM. Gérard BERTRAND
Fabrice NOTARI
Christophe STEINER

Suppléant : M. Pierre LORENZI

M. le Président.- Nous avons trois places de délégués et trois candidats, une place de suppléant et un candidat à ce poste, je vous propose que nous validions cette composition.

Je mets cette délégation aux voix, à main levée, avec l'accord de tous les Conseillers Nationaux.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

*Commission consultative de coopération
avec la S.B.M.
(5 délégués)*

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

MM. Bernard MARQUET

Guillaume ROSE

Christophe SPILIOTIS-SAQUET

Christophe STEINER

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix, à main levée, avec l'accord de tous les Conseillers Nationaux.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

*Commission de Réforme des Codes
(2 délégués)*

M. Jean-Charles GARDETTO

Mme Sophie LAVAGNA

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix, à main levée, avec l'accord de tous les Conseillers Nationaux.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adoptée).

Mme la Secrétaire Générale.-

*Comité Consultatif pour la Construction
(2 délégués)*

MM. Pierre LORENZI

Fabrice NOTARI

Laurent NOUVION

M. le Président.- Premier problème qui se pose à nous, nous avons deux places de délégué et trois candidatures.

Si Monsieur NOUVION veut que nous votions, nous pouvons toujours voter.

M. Laurent NOUVION.- Je pense que l'issue du vote ne fait aucun doute. Je trouvais dommage qu'au Comité Consultatif pour la Construction, qui est une instance essentielle, il n'y ait pas un membre de l'opposition. Voilà.

M. le Président.- Nous pouvons profiter de cela pour demander au Gouvernement s'il souhaite élargir la représentation des Conseillers Nationaux dans ce Comité. Si M. NOUVION ne demande pas que nous passions à un vote, nous allons considérer que le Comité Consultatif pour la Construction sera composé de M. Pierre LORENZI et de M. Fabrice NOTARI.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

*Comité Supérieur d'Urbanisme
(2 délégués)*

MM. Fabrice NOTARI

Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN

M. le Président.- Nous avons là le même problème. Deux places de délégué pour trois candidats.

La proposition, c'est que soit Monsieur NOUVION admet qu'il ne va pas recevoir la majorité des voix sur sa candidature, soit nous votons.

M. Laurent NOUVION.- Non, non, j'admets bien volontiers que je ne vais pas recevoir la majorité des voix, mais le problème reste entier. Bien entendu, Monsieur le Ministre, si vous pouviez mener une réflexion là-dessus pour que la minorité soit représentée, ce serait peut-être important, cela me paraît essentiel.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur NOUVION.

Le Comité Supérieur d'Urbanisme sera donc composé pour le Conseil National de M. Fabrice NOTARI et Mme Anne POYARD-VATRICAN.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Comité de l'Education Nationale

(3 délégués)

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

MM. Marc BURINI

Pierre LORENZI

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix, à main levée, avec l'accord de tous les Conseillers Nationaux.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adoptée).

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission des Bourses d'Etudes

(3 délégués – 1 suppléant)

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

MM. Marc BURINI

Pierre LORENZI

Suppléant : M. Gérard BERTRAND

Mme Michèle DITLOT

M. le Président.- Donc, pour les délégués en titre, nous avons trois délégués possibles et trois

candidatures, je pense que nous pouvons, si personne ne s'abstient, valider les trois délégués en titre, il s'agit de Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Marc BURINI et Pierre LORENZI.

Par contre, nous avons un problème en ce qui concerne le suppléant : M. Gérard BERTRAND et Mme Michèle DITLOT sont candidats. Même question que pour M. NOUVION, maintenez-vous votre candidature Madame DITLOT ?

Mme Michèle DITLOT.- Non, Monsieur, d'autant que nous ne faisons pas partie de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, je laisse volontiers ma place à M. BERTRAND.

M. le Président.- Merci beaucoup. Donc, le suppléant sera dans cette Commission des Bourses d'Etudes, M. Gérard BERTRAND.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission Nationale des Sports

(3 délégués)

MM. Gérard BERTRAND

Marc BURINI

Pierre LORENZI

Christophe SPILLOTIS-SAQUET

M. le Président.- Pour cette Commission Nationale des Sports, nous avons trois délégués à désigner, il y en a un de trop. Nous avons M. Gérard BERTRAND et M. Pierre LORENZI qui font partie du groupe majoritaire U.P.. Nous avons M. Marc BURINI et M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET qui sont dans le groupe minoritaire.

Voulez-vous évoluer dans cette proposition ?

M. Marc BURINI.- Non, je peux laisser ma place à M. SPILLOTIS-SAQUET.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur BURINI.

La Commission Nationale des Sports sera composée de M. Gérard BERTRAND, M. Pierre

LORENZI et de M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de l'Aide à la Famille monégasque

(1 délégué – 1 suppléant)

Déléguée : Mme Catherine FAUTRIER

Suppléante : Mme Nicole MANZONE-SAQUET

M. le Président.- Là, il n'y a pas de problème particulier, je mets donc cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission des Concessions de Services publics

(4 délégués)

MM. Alexandre BORDERO

Eric GUAZZONNE

Mme Sophie LAVAGNA

M. Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN

M. le Président.- Donc, nous avons quatre places de délégué et cinq candidats. Je vous rappelle que M. BORDERO, Mmes LAVAGNA et POYARD-VATRICAN font partie du groupe majoritaire U.P.. Nous avons MM. Eric GUAZZONNE et Laurent NOUVION qui sont candidats pour la minorité.

M. Eric GUAZZONNE.- Je laisse ma place à M. NOUVION.

M. le Président.- Très bien, Monsieur GUAZZONNE, merci.

M. Laurent NOUVION.- Je voulais remercier Monsieur GUAZZONNE et je lui ferai, étant donné qu'il

a siégé, depuis deux ans dans cette Commission des Concessions de Services publics où nous avons eu énormément de sujets délicats d'ailleurs, je lui ferai, si mes Collègues m'y autorisent, dans les vingt-quatre heures, le compte rendu de nos réunions.

M. le Président.- Très bien. Donc, la Commission des Concessions de Services publics se composera pour l'année qui vient, de M. Alexandre BORDERO, Mme Sophie LAVAGNA, M. Laurent NOUVION et Mme Anne POYARD-VATRICAN.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Comité Supérieur du Tourisme

(3 délégués)

MM. Gérard BERTRAND

Marc BURINI

Mme Michèle DITTLLOT

M. Bernard MARQUET

M. le Président.- Là aussi, nous avons un problème, trois places de délégué, quatre candidats. M. Gérard BERTRAND et M. Bernard MARQUET sont membres de l'U.P.. M. Marc BURINI et Mme Michèle DITTLLOT sont dans la minorité.

Y a-t-il une position des différents candidats ?

M. Marc BURINI.- Moi, je me retire.

M. le Président.- Très bien, merci beaucoup, Monsieur BURINI.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur BURINI.

M. le Président.- Le Comité Supérieur du Tourisme sera composé de M. Gérard BERTRAND, de Mme Michèle DITTLLOT et de M. Bernard MARQUET.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

*Commission spéciale consultative
pour le Commerce et l'Industrie*

(1 délégué – 1 suppléant)

Délégué : M. Alexandre BORDERO
M. Philippe CLERISSI

Suppléante : Mme Sophie LAVAGNA

M. le Président.- Pour le suppléant, il n'y a pas de problème, Mme Sophie LAVAGNA est seule candidate. Pour le délégué en titre, nous avons M. Alexandre BORDERO, pour l'U.P. et M. Philippe CLERISSI, pour la minorité.

M. Philippe CLERISSI.- Je ne participerai pas à cette mascarade.

M. le Président.- C'est-à-dire que vous voulez que nous votions ?

Nous allons donc voter, je présume à bulletin secret ou à main levée ?

M. Eric GUAZZONNE.- A bulletin secret.

M. le Président.- A bulletin secret, bien sûr. Donc, j'appelle à voter pour M. Alexandre BORDERO, en tant que délégué à la Commission spéciale consultative pour le Commerce et l'Industrie, ou M. CLERISSI.

Je vous rappelle que tous les Elus votent dans ce cadre-là.

J'attire votre attention, soyez vraiment vigilants, parce que cela commence à devenir très long : donc, un seul bulletin. Les candidats en lice sont M. BORDERO et M. CLERISSI.

*(Dépouillement du scrutin par les deux Secrétares
assistés de la Secrétaire Générale).*

Votants : Vingt-trois.

Majorité absolue : Douze.

Votes exprimés en faveur de M. Alexandre BORDERO : Treize.

Votes exprimés en faveur de M. Philippe CLERISSI : Dix.

M. Alexandre BORDERO est désigné délégué de la Commission spéciale consultative pour le Commerce et l'Industrie et Mme Sophie LAVAGNA, suppléante.

(Adopté).

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Je voudrais dire un mot parce que tout à l'heure, je vous disais qu'il fallait mettre les bonnes personnes aux bonnes places. Eh bien écoutez, là, nous avons un exemple du fait qu'il vaut mieux être majoritaire que compétent, puisque vous venez d'élire un fonctionnaire à la place d'un commerçant, à la Commission du Commerce.

(Applaudissements).

M. le Président.- Nous passons à la Commission administrative de l'Académie de Musique.

Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Vous savez Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, dans tous les pays du monde, il n'y a pas forcément des médecins à la médecine, des commerçants au commerce et des fonctionnaires à la Fonction publique. Regardez un peu ce qui se passe autour de vous. Vous-même, vous intervenez sur tous les sujets, vous êtes beaucoup intervenu sur la Tour Odéon et vous n'êtes pas architecte pour autant et je ne vous ai jamais contesté le fait de travailler sur tel ou tel sujet. Alors, laissez-moi travailler sur les sujets pour lesquels mes Collègues me désignent, parce que c'est cela aussi la démocratie. Merci.

(Applaudissements).

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Monsieur BORDERO, je vous laisse le plaisir de présider la Commission des Finances et de l'Economie, mais vous savez bien qu'il s'agit d'une Commission capitale qui n'est pas dans votre domaine de compétences. Quant au dossier concernant la Tour Odéon, heureusement que j'étais là pour en parler car votre majorité a été bien silencieuse.

M. le Président.- Qui attaquez-vous, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET ?

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Ecoutez, personne, je réponds...

M. le Président.- Je n'ai pas compris votre remarque...

M. Alexandre BORDERO.- Je crois, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, que le Règlement Intérieur interdit les invectives personnelles, alors veuillez respecter le Règlement Intérieur.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Ce ne sont pas des invectives personnelles, c'est un constat.

M. Alexandre BORDERO.- ... Oui, lorsque vous dites de quelqu'un qu'il ne comprend rien, alors que cela ne fait que trois mois que je suis là et que j'ai mené deux Budgets difficiles... gardez ces propos pour ailleurs, vous êtes dans une Assemblée élue, Monsieur, et il y a un Règlement Intérieur.

Je ne vous demande pas d'excuses publiques parce que vos propos viennent de tellement bas, que je m'en moque éperdument.

M. le Président.- Nous allons passer à la désignation de nos représentants à la Commission administrative de l'Académie de Musique.

Madame la Secrétaire Générale, nous vous écoutons.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission administrative de l'Académie de Musique
(2 délégués)

M. Bernard MARQUET
Mmes Anne POYARD-VATRICAN
Michèle DITTLLOT

M. le Président.- Nous avons toujours le même problème, deux places de délégué et trois candidats.

Madame DITTLLOT, voulez-vous que nous passions au vote ?

Mme Michèle DITTLLOT.- Je suppose, Monsieur le Président, que je n'ai aucun espoir d'être élue face à la majorité, donc je ne présenterai pas ma candidature, ce serait un vote inutile.

M. le Président.- Donc, vous retirez votre candidature ?

Mme Michèle DITTLLOT.- Oui.

M. le Président.- Très bien, Madame DITTLLOT, merci beaucoup.

La Commission administrative de l'Académie de Musique pour le Conseil National sera composée de M. Bernard MARQUET et Mme Anne POYARD-VATRICAN.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de l'Ecole Supérieure d'Arts plastiques
(2 délégués)

MM. Philippe CLERISSI
Eric GUAZZONNE
Bernard MARQUET
Guillaume ROSE

M. le Président.- Nous avons là aussi un problème, deux places de délégué pour quatre candidats.

MM. Bernard MARQUET et Guillaume ROSE, sont membres de l'U.P.. MM. Philippe CLERISSI et Eric GUAZZONNE sont membres de la minorité.

Est-ce que quelqu'un se retire ou est-ce que nous procédons à une élection ?

M. Philippe CLERISSI.- Je me retire de ce nouveau numéro de cirque.

M. Eric GUAZZONNE.- Je me retire et je suis membre de l'U.N.A.M..

M. le Président.- Je vous remercie beaucoup, Messieurs.

Donc, les délégués pour la Commission de l'Ecole Supérieure d'Arts plastiques sont MM. Bernard MARQUET et Guillaume ROSE.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission des Colonies de Vacances
(3 délégués)

MM. Marc BURINI
Pierre LORENZI
Roland MARQUET
Pierre SVARA

M. le Président.- Très bien, toujours le même problème. Nous avons besoin de trois délégués et nous avons quatre candidats. MM. Pierre LORENZI et Roland MARQUET sont membres de l'U.P., M. Marc BURINI et Pierre SVARA sont dans la minorité.

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Je me retire volontiers, je n'ai plus l'âge des colonies de vacances. Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur BURINI.

Donc, la Commission des Colonies de Vacances sera composée de MM. Pierre LORENZI, Roland MARQUET et Pierre SVARA.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

*Commission Administrative de l'Office
de Protection Sociale*
(1 délégué)

M. Alexandre BORDERO

M. le Président.- Pas de problème, donc M. BORDERO sera notre représentant à la Commission Administrative de l'Office de Protection Sociale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission d'Assistance aux entreprises en difficulté
(1 délégué – 1 suppléant)

Délégué : M. Pierre LORENZI
Suppléante : Mme Sophie LAVAGNA

M. le Président.- Que tout le monde se rassure : un délégué, un candidat ; un suppléant, un candidat. La délégation pour la Commission d'Assistance aux entreprises en difficulté comportera en tant que délégué, M. Pierre LORENZI, en tant que suppléante, Mme Sophie LAVAGNA.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de l'Industrie Cinématographique
(1 délégué)

M. Guillaume ROSE

M. le Président.- Il n'y aura pas plus de problème pour cette dernière Commission, M. Guillaume ROSE sera notre délégué à la Commission de l'Industrie Cinématographique.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

VI.**RENOUVELLEMENT DES DELEGATIONS
ET BUREAUX AUPRES DES ORGANISMES
INTERNATIONAUX**

L'ordre du jour comporte maintenant la désignation de nos représentants au sein des organisations parlementaires internationales.

Je vous rappelle que, lors de la Séance Publique du 14 décembre 2009, nous avons déjà procédé à la désignation, pour l'année 2010, de nos représentants à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée, qui

demandent que la composition des délégations leur soit communiquée par année civile.

Nous commençons avec l'élection de la Délégation permanente du groupe monégasque de l'Union InterParlementaire.

Je rappelle qu'il est de tradition que le Conseil National tout entier constitue le groupe monégasque de l'Union InterParlementaire dont nous allons maintenant désigner les Membres de la Délégation permanente.

Madame la Secrétaire Générale, merci de nous donner lecture des candidatures.

Mme la Secrétaire Générale.-

Délégation du groupe monégasque de l'Union InterParlementaire

(1 Président, 1 Vice-Président, Membres permanents)

Président : M. Fabrice NOTARI

Vice-Présidente : Mme Nicole MANZONE-SAQUET

Membres :

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

MM. Marc BURINI

Claude CELLARIO

Philippe CLERISSI

Mme Michèle DITTLOT

M. Jean-Charles GARDETTO

Mme Sophie LAVAGNA

M. Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Guillaume ROSE

Pierre SVARA

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidat sur le siège, je mets aux voix la composition de cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

En ce qui concerne l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, la Section monégasque est également, par tradition, constituée du Conseil National dans son entier ; nous allons procéder à la désignation des Membres de la délégation permanente de cette Section.

Madame la Secrétaire Générale, je vous remercie de nous donner lecture des candidatures.

Mme la Secrétaire Générale.-

Délégation de la section monégasque de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie

(1 Président, 1 Vice-Président, Membres permanents)

Président : M. Guillaume ROSE

Vice-Présidente : Mme Anne POYARD-VATRICAN

Membres :

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

MM. Claude CELLARIO

Philippe CLERISSI

Mme Michèle DITTLOT

M. Jean-Charles GARDETTO

Mme Sophie LAVAGNA

M. Pierre LORENZI

Mme Nicole MANZONE-SAQUET

MM. Bernard MARQUET

Fabrice NOTARI

Christophe STEINER

M. le Président.- Je mets aux voix la composition de cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous continuons avec la désignation des Membres du Conseil National qui constituent la délégation de notre Assemblée à l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

Madame la Secrétaire Générale, je vous remercie de nous dire quels sont les candidats.

Mme la Secrétaire Générale.-

Délégation monégasque à l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe

(1 Président, 1 Vice-Président, Membres)

Président : M. Jean-Charles GARDETTO

Vice-Présidente : Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

Membres :

M. Claude CELLARIO

Mmes Michèle DITTLLOT

Sophie LAVAGNA

Nicole MANZONE-SAQUET

Anne POYARD-VATRICAN

MM. Guillaume ROSE

Christophe SPILLOTIS-SAQUET

Christophe STEINER

M. le Président.- Je mets aux voix la composition de cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous terminons avec la désignation de notre délégation à l'Assemblée Parlementaire Euro-Méditerranéenne pour laquelle le Conseil National dispose de deux sièges.

Je vous remercie, Madame la Secrétaire Générale, de nous donner lecture des candidatures.

Mme la Secrétaire Générale.-

*Délégation à l'Assemblée Parlementaire
Euro-Méditerranéenne*

(2 Délégués)

MM. Jean-Charles GARDETTO

Bernard MARQUET

M. le Président.- Je mets aux voix la composition de cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

VII.

ANNONCE DES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS

L'ordre du jour appelle maintenant l'annonce des projets de loi qui sont parvenus au Conseil National. Quatre textes ont été déposés par le Gouvernement :

1. *Projet de loi, n° 870, portant approbation de ratification des statuts de l'Agence Internationale des Energies Renouvelables (I.R.E.N.A.)*

Ce projet de loi est parvenu au Conseil National le 17 décembre 2009.

Je vous propose, compte tenu de son objet, d'en saisir officiellement la Commission des Relations Extérieures qui, d'ailleurs, en a d'ores et déjà commencé l'étude.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est donc renvoyé devant la Commission des Relations Extérieures.

(Renvoyé).

2. *Projet de loi, n° 871, modifiant la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National*

Ce projet de loi est parvenu au Conseil National le 17 décembre 2009.

Je vous propose, compte tenu de son objet, d'en saisir la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, laquelle avait d'ailleurs procédé à l'étude de la proposition de loi déposée par la majorité sur le même sujet en 2005.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est donc renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

(Renvoyé).

M. Laurent NOUVION.- Pardon, Monsieur le Président, j'ai juste une question. Il s'agit bien de la loi d'organisation, alors pourquoi la loi d'organisation est renvoyée devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses ? Pourquoi est-ce qu'elle n'est pas renvoyée devant la Commission de Législation ?

M. le Président.- D'une part, c'est la Commission qui avait déjà été choisie lors du dépôt de la proposition de loi...

M. Laurent NOUVION.- Oui, mais c'est là ma question....

M. le Président.- D'autre part, la Commission de Législation a un gros travail...

M. Laurent NOUVION.- Oui, mais c'est un gros travail, c'est un travail prioritaire de l'Assemblée.

M. le Président.- Très bien. Donc, la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses s'y attèlera le plus vite possible.

M. Laurent NOUVION.- Non mais attendez, cette Commission, dont je crois que la Présidente est Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, pour laquelle j'ai le plus grand respect, mais c'est un texte, c'est notre fonctionnement, c'est notre colonne vertébrale, alors, pourquoi est-ce que ce texte n'est pas renvoyé devant la Commission de Législation ? Je ne sais pas ce qu'en pense Madame LAVAGNA qui est maintenant Présidente de la Commission de Législation, mais j'aimerais que mes Collègues se déterminent.

M. le Président.- Très bien. J'ai demandé tout à l'heure s'il y avait des avis contraires, je compte un avis contraire.

Y a-t-il d'autres avis contraires ? Trois avis contraires.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

*(MM. Laurent NOUVION, Marc BURINI
et Christophe STEINER votent contre ;
Renvoyé).*

M. Laurent NOUVION.- Je voudrais juste poser la question à mes Collègues.

M. le Président.- Je vais terminer, parce que cette Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses vient d'être chargée de l'étude de ce projet de loi, donc faites vos commentaires maintenant, Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Je vous remercie de me laisser faire mes commentaires.

Mes chers Collègues, la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses est une Commission tout à fait respectable, mais elle n'a rien à voir avec un texte, une loi d'organisation, qui doit être étudiée concomitamment au Règlement Intérieur. C'est un texte à la fois fondateur, compliqué, technique, qui a besoin d'avoir toute la collaboration de personnes expérimentées, entre autres les permanents du Conseil National et, à sa tête, quelqu'un qui, juridiquement, ait des notions particulièrement profondes.

Je ne comprends pas pourquoi et j'aimerais d'ailleurs que le Secrétariat du Conseil National ce soir ou en tous les cas dans les jours qui viennent, se replonge dans l'histoire du Conseil National, puisqu'en 1964, lorsqu'ont été adoptés la loi d'organisation et le Règlement intérieur, ce texte de loi avait été, au minimum vu et visé sous la direction de la Commission de Législation. Alors, moi je voudrais avoir votre avis ce soir. Trouvez-vous normal que ce soit la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses qui s'occupe de ce texte ? Je ne comprends pas.

M. le Président.- Je voudrais que l'on gagne du temps, parce que cette séance commence à être franchement longue. Je rappellerai à Monsieur NOUVION qu'il s'est exprimé avant le vote, nous avons déjà fait un « pré-vote », nous venons de refaire un vote, la majorité du Conseil National s'est prononcée pour que ce projet de loi soit transmis, pour étude, à la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Donc, je pense que ce n'est pas la peine d'épiloguer pendant trois heures là-dessus.

M. Laurent NOUVION.- J'ai dit ce que j'avais à dire...

M. le Président.- Très bien, Monsieur NOUVION...

M. Laurent NOUVION.- ... Nous sommes une Assemblée élue, je vous remercie de m'avoir laissé parler, c'est votre décision, comme le reste, vous l'assumerez.

M. le Président.- Non, ce n'est pas du tout ma décision...

M. Laurent NOUVION.- C'est la décision de la majorité...

M. le Président.- ... C'est la décision des gens qui viennent de se positionner. Je vous rappelle que vous étiez trois contre, c'est tout. Le reste des représentants étaient d'accord.

Nous continuons.

3. *Projet de loi, n° 872, relative à l'assistance judiciaire et à l'indemnisation des avocats*

Ce projet de loi est parvenu au Conseil National le 28 décembre 2009.

Je vous propose, compte tenu de son objet, d'en saisir la Commission de Législation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est donc renvoyé devant la Commission de Législation.

(Renvoyé).

4. Projet de loi, n° 873, relative à la responsabilité civile des enseignants

Ce projet de loi est parvenu au Conseil National le 11 mars 2010.

Je vous propose, compte tenu de son objet, d'en saisir la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est donc renvoyé devant la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

(Renvoyé).

VIII.

ANNONCE DES PROPOSITIONS DE LOI DEPOSEES SUR LE BUREAU DU CONSEIL NATIONAL ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS

Nous en venons maintenant à l'annonce des propositions de loi qui ont été déposées sur le bureau du Conseil National. Quatre textes ont été enregistrés :

1. Proposition de loi, n° 194, de M. Jean-Charles GARDETTO, relative à la liberté d'accès aux documents administratifs

Cette proposition de loi a été déposée le 10 décembre 2009.

Je vous propose, compte tenu de son objet, d'en saisir officiellement la Commission de Législation laquelle, d'ailleurs, a d'ores et déjà procédé à son étude.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition de loi est donc renvoyée devant la Commission de Législation.

(Renvoyé).

2. Proposition de loi, n° 195, de M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITTLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Mme Sophie LAVAGNA, M. Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Fabrice NOTARI, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Guillaume ROSE, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Pierre SVARA et Jean-François ROBILLON, sur la conservation et la protection du patrimoine culturel et national

Cette proposition de loi a été déposée le 1^{er} février 2010 et se substitue à la proposition de loi, n° 192, sur le même sujet qui a été retirée par ses auteurs le même jour.

Je vous propose, compte tenu de son objet, d'en saisir officiellement la Commission de la Culture et du Patrimoine, laquelle en a d'ores et déjà commencé l'étude.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition de loi est donc renvoyée devant la Commission de la Culture et du Patrimoine.

(Renvoyé).

3. Proposition de loi, n° 196, de M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Alexandre BORDERO, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Jean-Charles GARDETTO, Pierre LORENZI, Mmes Nicole MANZONE-SAQUET, Catherine FAUTRIER, MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Fabrice NOTARI, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Guillaume ROSE et Jean-François ROBILLON, relative à l'obligation d'introduire des produits bio dans la restauration collective

Cette proposition de loi a été déposée aujourd'hui même.

Je vous propose, compte tenu de son objet, d'en saisir la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition de loi est donc renvoyée devant la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

(Renvoyé).

4. *Proposition de loi, n° 197, de M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Alexandre BORDERO, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Jean-Charles GARDETTO, Pierre LORENZI, Mmes Nicole MANZONE-SAQUET, Catherine FAUTRIER, MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Fabrice NOTARI, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Guillaume ROSE et Jean-François ROBILLON, portant création de la fiducie en droit monégasque*

Cette proposition de loi a également été déposée aujourd'hui.

Je vous propose, compte tenu de son objet, d'en saisir la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition de loi est donc renvoyée devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

(Renvoyé).

IX.

ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT

Pour continuer l'ordre du jour de cette première séance de la session de printemps, il convient, en vertu du dernier alinéa de l'article 67 de la Constitution du 17 décembre 1962 modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, que le Conseil National fasse connaître l'état d'examen de tous les projets de loi dont il a été saisi par le Gouvernement.

Conformément à ces dispositions, j'invite à présent les différents Présidents de Commissions qui sont saisies de projets de loi à s'exprimer. Nous allons commencer par Monsieur Alexandre BORDERO, en sa qualité de Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

1) *Projet de loi, n° 755, relative aux incapacités et conditions d'exercice d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou professionnelle*

Ce texte, transmis au Conseil National le 14 janvier 2003, a été déposé en Séance Publique le 20 février 2003 et renvoyé devant la Commission.

Depuis 2003, ce projet de loi a fait l'objet d'un grand nombre de réunions de la Commission ainsi que de divers échanges de courriers avec le Gouvernement. Le rapport, rédigé par M. Jean-Charles GARDETTO, Rapporteur au nom de la Commission, a été envoyé au Gouvernement le 13 novembre 2006, ce dernier ayant fait part de ses observations le 18 mai 2007. Le Conseil National a ensuite demandé, par courrier en date du 31 mai 2007, la communication de l'Arrêté Ministériel d'application actualisé de l'article 10 du projet de loi. Enfin, un dernier courrier a été adressé au Gouvernement le 1^{er} avril 2008 demandant à nouveau la communication de cet Arrêté Ministériel ainsi que l'actualisation de la rédaction du projet de loi dans son ensemble aux fins d'intégrer les modifications apportées par la loi, n° 1.331, relative aux sociétés, votée le 21 décembre 2006.

Le Conseil National est toujours dans l'attente d'une réponse du Gouvernement. A ce sujet, dans son rapport du 28 septembre 2009, le Rapporteur du projet de loi, n° 830, modifiant le Code pénal en matière de fausse monnaie, a attiré l'attention du Gouvernement sur la nécessité que le projet de loi, n° 755, soit prochainement adopté.

2) *Projet de loi, n° 817, sur le commerce et la preuve électroniques*

Ce texte a été transmis au Conseil National le 9 août 2006. Il a été officiellement déposé au cours de la Séance Publique du 10 octobre 2006 et renvoyé le même jour pour examen devant la Commission de Législation.

Il a ensuite été transféré à la Commission des Finances et de l'Economie Nationale lors de la Séance Publique du 3 avril 2007.

En date du 7 mai 2008, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a désigné M. Jean-Charles GARDETTO comme Rapporteur.

Le texte a fait l'objet de multiples réunions de la Commission et une consultation juridique a été effectuée auprès d'un cabinet juridique spécialisé.

Le rapport annoncé lors de la première séance d'avril 2009 comme étant en cours d'élaboration n'a pu être finalisé, en raison des travaux intensifs de la Commission sur le projet de loi, n° 862, relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, voté lors de la session extraordinaire du 23 juillet dernier.

En date du 21 janvier 2010, le Gouvernement a adressé un courrier au Conseil National, dans lequel il

estimait que les amendements entérinés par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale avaient pour effet de transformer le texte pour en faire une loi sur l'économie numérique. Prétextant que les modifications apportées au texte excédaient le droit dévolu au Conseil National par la Constitution, le Gouvernement a fait part de son souhait de retirer le projet si les amendements proposés demeuraient en l'état.

Par courrier en date du 8 février 2010, le Conseil National a fait part de son étonnement quant à la proposition du Gouvernement de retirer le projet.

Afin de recueillir l'avis des membres de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, une réunion s'est tenue le 24 février 2010.

A l'issue de cette réunion, un courrier a été adressé au Gouvernement en date du 22 mars 2010, lui demandant de fournir une argumentation explicite et détaillée quant au rejet des amendements formulés à l'aune du grief d'anti-constitutionnalité invoqué dans son courrier du 21 janvier 2010.

3) *Projet de loi, n° 818, concernant les délits relatifs aux systèmes d'information*

Ce projet de loi a suivi le même processus que le projet de loi, n° 817, énoncé précédemment. Le Rapporteur a été désigné en la personne de M. Philippe CLERISSI lors de la Commission du 25 juin 2008.

Le rapport a été approuvé le 5 novembre 2008 et envoyé au Gouvernement le même jour. Le Conseil National est toujours dans l'attente d'une réponse du Gouvernement, malgré la liste des priorités législatives fixées, en accord avec le Gouvernement, lors de la réunion du 5 mars 2009.

4) *Projet de loi, n° 837, sur l'enregistrement du gage*

Arrivé au Conseil National le 20 février 2007, ce texte a été déposé en Séance Publique le 3 avril 2007 et renvoyé devant la Commission.

Un Rapporteur a été désigné en la personne de M. Philippe CLERISSI lors de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du 22 février 2010. L'étude du projet de loi vient de donner lieu à la rédaction d'une liste de questions et observations qui a été adressée au Gouvernement le 10 mars.

Merci.

M. le Président.- Monsieur Alexandre BORDERO, je vous remercie de votre compte-rendu.

Je donne maintenant la parole à Madame Brigitte BOCCONE-PAGES, en sa qualité de Présidente de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

1) *Projet de loi, n° 733, modifiant la loi n° 56 du 29 janvier 1922 sur les fondations*

Arrivé au Conseil National le 21 mars 2002, ce projet de loi a été déposé en Séance Publique le 28 mars 2002 et renvoyé devant la Commission de Législation, puis transféré le 12 octobre 2009, en Séance Publique, devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

La Commission a procédé à l'examen du texte le 18 mai 2009.

J'ai été désignée comme Rapporteur lors de la séance du 4 mars 2010.

Cette réunion de travail a donné lieu à des interrogations et observations, transmises au Gouvernement le 10 mars 2010.

La Commission est actuellement dans l'attente des réponses du Gouvernement pour poursuivre l'étude de ce texte.

2) *Projet de loi, n° 840, relative au contrat de travail*

Arrivé au Conseil National le 3 avril 2007, ce projet de loi a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission le même jour.

Il a fait l'objet d'un courrier au Gouvernement le 27 avril 2007 pour demander communication de l'avis du Conseil d'Etat ; en date du 11 juillet 2007, quelques-uns des éléments de réflexion de ladite instance ont été transmis à l'Assemblée par S.E. M. le Ministre d'Etat.

La Commission s'est déjà réunie à plusieurs reprises entre mai et juillet 2007 afin d'étudier ce texte qui a fait aussi l'objet d'une Commission Plénière d'Etude à la fin du mois de juillet 2007.

Vu l'importance de ce projet de loi, le Conseil National a sollicité l'expertise d'un juriste monégasque spécialisé pour une étude technique approfondie, en la personne de M. Jean BILLON. Les résultats de cette étude nous sont parvenus en fin d'année 2007.

En parallèle, le Président du Conseil National a reçu en audience, respectivement les 6 et 12 juin 2007, l'Union des Syndicats de Monaco et la Fédération Patronale Monégasque.

La Commission des Intérêts Sociaux a procédé à l'examen de ce texte, au cours des réunions du 3 novembre et du 3 décembre 2008, celles des 23 et 30 mars 2009, suivies des 4, 11, 18 mai et 2 juin 2009.

Ces nombreuses séances de travail ont donné lieu à un certain nombre d'observations et de questions, qui ont été transmises au Gouvernement le 25 juin 2009.

La Commission a procédé à l'examen des réponses du Gouvernement, transmises au Conseil National le 28 décembre 2009, lors des réunions des 11 et 18 mars 2010.

3) *Projet de loi n° 864, modifiant la loi n° 446 du 16 mai 1946 portant création d'un tribunal du travail*

Arrivé au Conseil National le 18 mai 2009, ce texte fait suite à la proposition de loi, n° 185, déposée par MM. Jean-Luc NIGIONI et Jean-Charles GARDETTO en 2006, et adoptée par le Conseil National lors de la Séance Publique du 3 décembre 2007.

Ce projet de loi a été déposé en Séance Publique le 25 juin 2009 et renvoyé le même jour devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

4) *Projet de loi, n° 871, modifiant la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National*

Arrivé au Conseil National le 17 décembre 2009, ce projet de loi a été déposé ce jour en Séance Publique et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame Brigitte BOCCONE-PAGES.

Nous poursuivons avec Madame Sophie LAVAGNA, Présidente de la Commission de Législation.

Mme Sophie LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais faire lecture de l'état d'avancement des projets de loi renvoyés devant la Commission de Législation.

1) *Projet de loi, n° 722, modifiant la loi n° 1.103 du 12 juin 1987 relative aux jeux de hasard*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 24 septembre 2001, a été déposé en Séance Publique le 29 octobre 2001 et renvoyé devant la Commission.

Un Rapporteur avait été désigné en la personne de M. Claude BOISSON lors de la Commission du 25 février 2005 et un premier rapport a été adopté le 8 avril 2005 et envoyé au Gouvernement le 20 avril 2005.

Mais par courrier en date du 20 octobre 2006, S.E. M. le Ministre d'Etat demandait que l'étude de ce projet de loi soit suspendue du fait des développements internationaux en sa matière. A ce jour, le Conseil National n'a plus d'information sur les éventuelles suites à réserver à ce texte.

2) *Projet de loi, n° 778, relatif à l'administration et à l'organisation judiciaire*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 13 mai 2004, a été déposé en Séance Publique le 18 mai 2004 et renvoyé devant la Commission.

Un Rapporteur, en la personne de M. Jean-Charles GARDETTO, a été désigné lors de la séance du 23 septembre 2005.

3) *Projet de loi, n° 808, relative aux armes, à leurs pièces, éléments et munitions*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 11 novembre 2005, a été déposé en Séance Publique le 7 décembre 2005 et renvoyé devant la Commission.

Un Rapporteur, en la personne de Mme Nicole MANZONE-SAQUET, a été désigné lors de la séance du 16 novembre 2009.

Une première liste de questions a été adressée au Gouvernement le 11 décembre 2009, complétée le 16 février 2010. Le Conseil National demeure dans l'attente d'une réponse du Gouvernement.

4) *Projet de loi, n° 823, portant Code de procédure pénale*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 18 août 2006, a été déposé en Séance Publique le 10 octobre 2006 et renvoyé devant la Commission.

Un Rapporteur, en la personne de M. Thomas GIACCARDI, avait été désigné lors de la Commission du 22 février 2007 par la précédente législature.

A la suite des élections nationales de février 2008, à l'occasion desquelles M. Thomas GIACCARDI n'était pas candidat, un nouveau Rapporteur en ma personne avait été désigné lors de la Commission de Législation du 19 mai 2008.

Depuis, l'étude du projet de loi a suscité l'envoi d'une première liste de questions au Gouvernement le 3 septembre 2008. A la suite de celle-ci, une rencontre

avec des Membres du Gouvernement est intervenue le 6 novembre 2008.

Toutefois, compte tenu des réflexions en cours dans le pays voisin, visant notamment à l'éventuelle suppression du juge d'instruction dans le système pénal français, le Gouvernement a souhaité, par lettre en date 14 décembre 2009, que l'étude de ce projet de loi soit pour l'instant suspendue, ce courrier évoquant même *in fine* la possibilité d'un retrait dudit projet. Le Conseil National souhaite donc que le Gouvernement prenne désormais une position définitive quant aux éventuelles suites à réserver à ce projet de loi.

5) *Projet de loi, n° 849, relative à l'arbitrage*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 13 décembre 2007, a été déposé en Séance Publique le 21 décembre 2007 et renvoyé devant la Commission.

J'ai été désignée en qualité de Rapporteur à l'occasion de la Commission de Législation du 30 octobre 2008. Lors d'une réunion de travail tenue le 28 juillet 2009, une délégation de la Commission de Législation a rencontré les membres du groupe de travail ayant élaboré ce projet de loi. Le Ministre d'Etat a adressé au Conseil National un courrier formalisant les observations et réponses apportées lors de cette réunion le 29 septembre 2009.

6) *Projet de loi, n° 872, relative à l'assistance judiciaire et à l'indemnisation des avocats*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 28 décembre 2009, a été déposé ce jour en Séance Publique et renvoyé devant la Commission.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame Sophie LAVAGNA.

Je passe maintenant la parole à Monsieur Jean-Charles GARDETTO, Président de la Commission des Relations Extérieures.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Nous avons un projet de loi à l'examen devant la Commission des Relations Extérieures :

– *Projet de loi, n° 870, portant approbation de ratification des statuts de l'agence internationale pour les énergies renouvelables (I.R.E.N.A.)*

Le projet de loi portant approbation de ratification

des statuts de l'agence internationale pour les énergies renouvelables (I.R.E.N.A.) a été transmis au Conseil National le 17 décembre 2009 et enregistré par le Secrétariat Général sous le numéro 870.

Lors de sa séance du 10 février 2010, la Commission des Relations Extérieures a désigné un Rapporteur en ma personne, puis examiné le rapport sur le projet de loi, et ce par anticipation à son dépôt officiel et à son renvoi, prononcés ce jour en Séance Publique.

Favorable sur le fond à l'approbation du projet de loi, la Commission a souhaité, par courrier en date du 17 février 2010 adressé à M. le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales, obtenir des compléments d'information quant au montant de la contribution financière de Monaco.

La Commission a reçu les éléments de réponse de la part du Gouvernement le 6 avril 2010 et ne manquera pas de se réunir prochainement afin de se prononcer définitivement sur ce projet de loi.

Aucun autre projet de loi, Monsieur le Président, n'est à l'étude devant la Commission.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

Nous poursuivons avec Monsieur Pierre LORENZI, Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

Un seul texte est à l'étude devant la Commission. Il s'agit du :

– *Projet de loi, n° 873, relative à la responsabilité civile des enseignants*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 11 mars 2010, a été déposé ce jour en Séance Publique et renvoyé devant la Commission.

Merci.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur Pierre LORENZI.

Je passe maintenant la parole à Monsieur Gérard BERTRAND, en sa qualité de Président de la Commission du Logement.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Un seul texte est à l'étude à l'heure actuelle devant la Commission du Logement. Il s'agit du :

- *Projet de loi, n° 867, modifiant la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 20 juillet 2009, a été déposé en Séance Publique le 23 juillet 2009 et renvoyé devant la Commission.

Un Rapporteur a été désigné en la personne de M. Guillaume ROSE lors de la Commission du Logement du 21 septembre 2009.

L'examen du projet de loi s'est poursuivi le 7 octobre 2009 à l'occasion d'une séance lors de laquelle une liste de questions a été approuvée pour être adressée au Gouvernement le 12 octobre 2009.

Des courriers de relance ont été adressés au Gouvernement le 27 novembre 2009 et le 16 février 2010 afin d'obtenir des réponses, lesquelles sont parvenues au Conseil National le 17 mars 2010.

La Commission se réunira le 14 avril prochain afin d'examiner ces réponses.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur Gérard BERTRAND.

Nous continuons avec Madame Catherine FAUTRIER, Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

- *Projet de loi, n° 869, relative à la lutte et à la prévention des violences particulières*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 13 octobre 2009, a été déposé en Séance Publique le 14 octobre 2009 et renvoyé devant la Commission.

Un Rapporteur a été désigné en la personne de Mme Sophie LAVAGNA lors de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille du 17 novembre 2009.

L'étude de ce texte a conduit la Commission à adresser au Gouvernement une liste de questions et observations le 15 décembre 2009. Le 24 mars dernier, le Conseil National a été rendu destinataire des

réponses du Gouvernement qui vont prochainement faire l'objet d'un examen en Commission.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame Catherine FAUTRIER.

Pour finir, je passe maintenant la parole à Madame Anne POYARD-VATRICAN, en sa qualité de Présidente de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Un projet de loi est à l'examen devant la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie. Il s'agit du :

- *Projet de loi, n° 860, portant Code de l'environnement*

Arrivé au Conseil National le 12 décembre 2008, ce projet de loi a été déposé en Séance Publique et renvoyé ce même jour devant la Commission.

Compte tenu de l'importance de ce projet de loi, le Conseil National a sollicité l'expertise d'un avocat spécialisé pour une étude technique approfondie, en la personne de Maître Gilles MARTIN. Les résultats d'une étude préliminaire nous sont parvenus à la mi-mars.

Un Rapporteur a été désigné en ma personne lors de la séance de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie du 17 avril 2009.

En parallèle, la Commission a reçu, respectivement, les 27 mars et 22 juillet, les associations et groupements intéressés par le thème de l'environnement, ainsi qu'une délégation du Conseil Economique et Social, afin de recueillir leurs avis et suggestions sur ce projet de loi.

Enfin, une liste d'observations et de questions a été adressée au Gouvernement, par un courrier du 27 juillet 2009, à laquelle le Gouvernement nous a répondu par courrier du 31 décembre 2009 ; ces réponses ont ainsi été examinées par la Commission à l'occasion de sa séance du 5 février dernier.

Depuis la réception des réponses du Gouvernement, la Commission a poursuivi l'examen du projet de loi lors de ses séances des 26 février, 9 et 19 mars 2010.

Aucun autre texte n'est à l'étude devant la Commission.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame Anne POYARD-VATRICAN.

La présentation détaillée des différents projets de loi en cours d'étude par le Conseil National, s'achève ainsi.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames,

Mesdemoiselles, Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Merci beaucoup.

(La séance est levée à 21 heures 05).

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

imprimé sur papier 100% recyclé

